

RRCC65

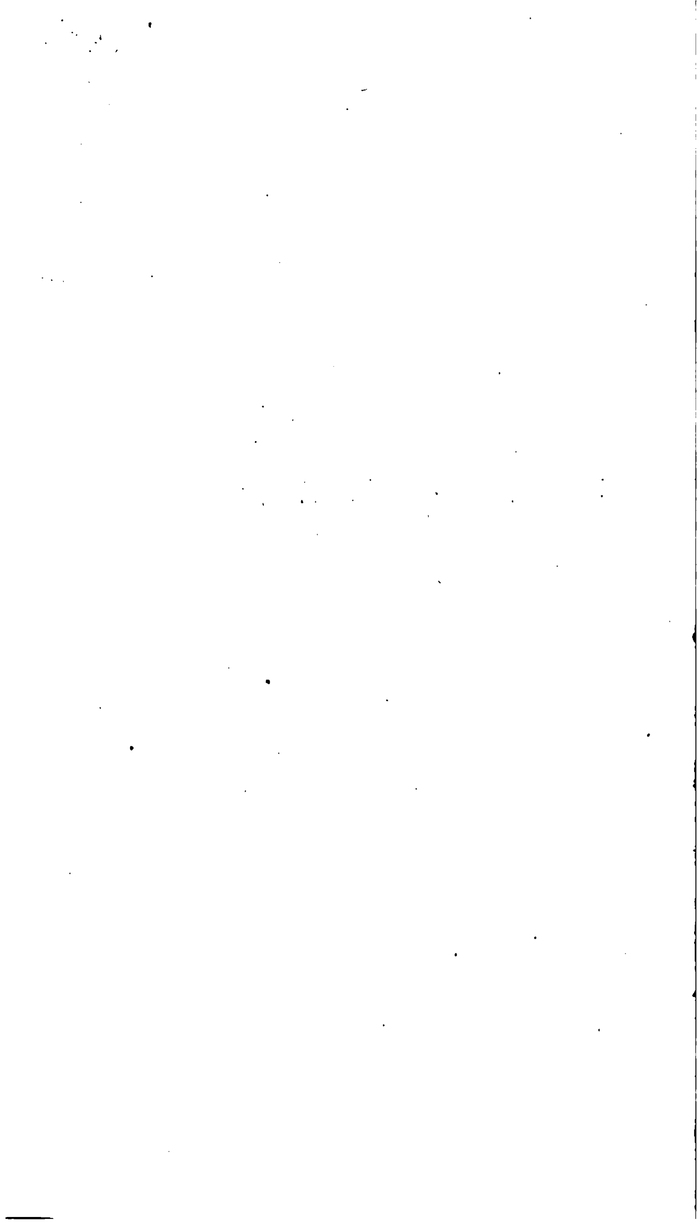
Louis PATOUILLET

(1699 - 1779)

BM's ed. is 1783.



Anti-Jansenist Satire



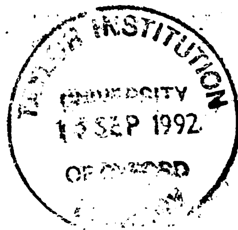
APOLOGIE
DE
CARTOUCHE,
OU
LE SCELERAT
SANS REPROCHE,

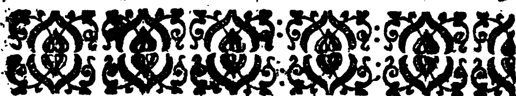
Par la Grace du Pere Quesnel.



A CRACOVIE,
Chez JEAN LE SINCERE, Imprimeur perpetuel.

M. DCC. XXXI.


INSTITUTION
SEP 1992



DIALOGUE

ENTRE

UN DOCTEUR CATHOLIQUE

Et un Janséniste de bonne foi.

LE DOCTEUR.

NOn, Monsieur, je ne vois point de milieu. Il faut nécessairement abandonner vos principes, ou bien ouvrir tous les cachots, rendre la liberté à tous les prisonniers, casser toutes les Justices, & remercier tous les Juges Criminels.

LE JANSENISTE.

Comme vous y allez, pourquoi donc cela, s'il vous plaît ?

LE DOCTEUR.

Je vous le dirai tout net ; c'est que posé une fois vos principes, je ne vois plus au monde ni Meurtrier, ni Em-

poisonneur, ni Scelerat si declaré, qui n'ait en main de quoi justifier tous ses désordres, & qui ne puisse à l'aide de vos maximes faire l'Apologie de ses plus noirs attentats.

LE JANSENISTE.

A l'aide de mes maximes, dites-vous? Vous me prenés apparemment pour un Moliniste.

LE DOCTEUR.

Non, je vous prens pour ce que vous êtes, pour un ennemi de la Morale relâchée; pour Partisan de la Morale severe, en un mot pour un zelé Défenseur de Quesnel, n'en faites-vous pas gloire?

LE JANSENISTE.

Oüi sans doute. Mais quoi? Est-ce que dans les principes du P. Quesnel un voleur, un brigand public n'est pas un homme à pendre ou à roüer?

LE DOCTEUR.

A pendre ou à roüer! Vraiment nous sommes bien loin de compte. Tenés, choisissés tel coupeur de bourse, & tel bandi qu'il vous plaira, fut-ce le fameux Cartouche, je vous soutiens & je suis tout prêt à vous prouver, qu'il

n'y en a pas un que votre P. Quesnel ne canonise, & que vous ne puissiés mettre hardiment dans votre Calendrier à côté de saint Paris.

LE JANSENISTE.

Oh ! quel blasphême ! Cartouche à côté de saint Paris ! L'un mort dans l'odeur d'un saint appel, & l'autre exécuté publiquement par la main du bourreau.

LE DOCTEUR.

Il ne s'agit point ici de vous récrier, voulés-vous entendre raison ?

LE JANSENISTE.

Non, je ne veux point l'entendre sur ce ton, & si vous touchés à la mémoire d'un si saint appellant, je vous quitte aussi-tôt.

LE DOCTEUR.

C'est dommage. Car en supposant votre bien-heureux Paris aussi saint que vous le pretendés, j'allois vous en faire avec Cartouche le plus joli parallele du monde. Je vous aurois fait voir l'un toûjours aux prises avec une grace invincible, & l'autre toûjours entraîné par une cupidité insurmontable. C'est-à-dire en bon françois, l'un sans merites, &

l'autre ſans reproches. L'un ſans merites ; car quel merite peut-il y avoir à conſentir à la grace, ſi l'on ne peut lui reſiſter ? l'autre au contraire ſans reproches ; car ſi la cupidité eſt inſurmontable.....

LE JANSENISTE.

Adieu, je ne puis entendre plus longtems de pareilles impietez.

LE DOCTEUR.

Que dites-vous là, de pareilles impietez? c'eſt le pur langage de Queſnel.

LE JANSENISTE.

Laiſſez-moi. Je vais de ce pas au tombeau de ſaint Paris lui demander pour vous un miracle.

LE DOCTEUR.

Donnez-vous-en bien de garde. Vous en ſeriez pour vos frais. Non non. J'aime mieux n'en pas parler, & que vous reſtiez ici.

LE JANSENISTE.

Je reſterai volontiers. Mais épargnez donc nos Saints : car je n'entens pas raillerie ſur ce point.

LE DOCTEUR.

Eh bien ſoit. Je laiſſe là le parallele,

& je ne vous parlerai plus que de Cartouche. Ce n'eſt pas un de vos Saints que je crois.

LE JANSENISTE.

Oh pour celui-là, je vous l'abandonne, vous en pouvez dire tant de mal qu'il vous plaira.

LE DOCTEUR.

Tant de mal qu'il me plaira ! Vraiment je n'en veux dire que du bien.

LE JANSENISTE

Ah ah... du bien de Cartouche. Et quel bien voulez-vous dire d'un malheureux qui a été ſi long-tems le fleau de Paris.

LE DOCTEUR.

En verité pour un Queſnelliſte, vous entendez bien peu votre Queſnel.

LE JANSENISTE.

Pourquoi donc ?

LE DOCTEUR.

C'eſt que ſi vous l'entendiez, vous verriez tout d'un coup que ſa doctrine eſt pour tous les Cartouchiens du monde une excuſe toute prête, & que ſi Cartouche avoit été Janſeniſte, il pouvoit, le Queſnel à la main, fermer la bouche à tous ſes accuſateurs.

LE JANSENISTE.

je vous avouë que je n'ai jamais bien approfondi la doctrine de Quesnel. Mais après tout, j'en sçai assez pour me picquer d'être bon Janseniste, & cependant j'ai toûjours regardé Cartouche comme un maraut, à qui on a fait grace en ne le condamnant qu'à la rouë.

LE DOCTEUR.

Vous l'avez donc jugé sur d'autres principes; car pour ceux de Quesnel, il est certain qu'ils le justifient parfaitement, & qu'ils en font même un fort honnête homme.

LE JANSENISTE.

Ah! un fort honnête homme! Comment osez-vous dire cela.

LE DOCTEUR.

Oüi vous dis-je un honnête homme, un fort honnête homme, en un mot un homme irreprochable, & si vous en avez jugé autrement, vous êtes obligé en conscience ou d'abjurer Quesnel, ou de faire reparation à Cartouche.

LE JANSENISTE.

Vous voulez rire.

LE DOCTEUR.

Eh bien faisons-lui de nouveau son procès, & jugeons-le sur les principes de votre Docteur, vous verrez si je plaisante, & s'il n'est pas vrai qu'à prendre Cartouche depuis le berceau jusqu'à la rouë, il est aussi irreprochable en ce qu'il a fait, que Quesnel en ce qu'il a écrit.

LE JANSENISTE.

Monsieur le Docteur, ce que vous dites là est bien fort, & je crains bien que vous n'en ayez le démenti.

LE DOCTEUR.

Ne craignez rien. Promettez-moi seulement, que si je vous fais convenir des conséquences, vous abandonnerez les principes.

LE JANSENISTE.

Qu'à cela ne tienne. Je ne suis point assez entêté du Parti, pour refuser de me rendre à la verité. Mais il faut me la faire connoître; & me montrer bien clairement l'Apologie de Cartouche dans le P. Quesnel. Car sans cela je me ferai plûtôt Cartouchien, que de renoncer au Quesnellisme.

LE DOCTEUR.

Oh bien, je me flâte que vous ne ſerez pas à la peine de vous faire Cartouchien. Au reſte je m'en tiens à Cartouche ; parce que c'eſt le premier brigand qui m'eſt venu à l'eſprit. Voulez-vous en chercher quelqu'autre dans les priſons ? Car ſi quelqu'autre vous tenoit au cœur, il me conviendra également pour l'uſage que j'en veux faire. Voyez, aimez-vous mieux Nivet, Peliſſier?

LE JANSENISTE.

Non non. Tenons nous en à Cartouche, ſi celui-là eſt juſtifié par Queſnel, on peut bien abſoudre tous les autres.

LE DOCTEUR.

Cela ſuppoſé, écoutez-moi donc. Et d'abord convenons de nos faits. Vous ſçavés qu'un des grands principes du P. Queſnel, c'eſt que la grace eſt invincible.

LE JANSENISTE.

Bon, ne nous voilà pas mal : Au lieu de parler de Cartouche, nous allons diſputer ſur la grace.

LE DOCTEUR

Point du tout. Il n'y aura point de

dispute. Convenés seulement, que dans les principes de Quesnel la grace est tellement puissante & souveraine, qu'elle en est invincible; en sorte qu'il n'est jamais possible de lui résister. Cela n'est-il pas vrai?

LE JANSENISTE.

Cela est vrai. Il le supose par tout comme un principe incontestable, & en particulier (1) dans la 10. des 101. Propositions condamnées, où il avance clairement que (2) *rien ne peut empêcher ni retarder l'effet de la grace*, & dans la 21. où il dit en propres termes que (3) *la grace est invincible*. Mais qu'est ce que cela fait à Cartouche.

LE DOCTEUR.

Cela fait tout. Car posé ce grand principe de la grace invincible, je vous démontre de deux choses l'une, ou que Cartouche n'a jamais commis les crimes dont il a été accusé, ou s'il les a commis, qu'il n'en merite aucun reproche.

(1) *Cette grace....* *que rien ne peut empêcher ni retarder*. Propos. 10.

(2) *la grace de J. C. est forte, puissante, souveraine, invincible*. Propos. 21.

(3) *Il n'y a point de charmes, qui ne cedent à ceux de la grace*. Propos. 16.

Ainsi de quelque maniere qu'on le prenne, Cartouche dans les principes de Quesnel est également irreprochable.

LE JANSENISTE.

Assurement voilà un beau plan d'Oraison funebre.

LE DOCTEUR.

Voici comme je le remplis en suivant toûjours mon Quesnel. Ou Cartouche avoit la grace dans ces momens où il est accusé d'avoir commis tant de crimes, ou bien il ne l'avoit pas. S'il avoit la grace, il n'a pu les commettre; s'il n'avoit pas la grace, il n'a pu s'en défendre. Ainsi ou il ne les a pas commis, ou s'il les a commis, il n'en merite aucun reproche.

LE JANSENISTE.

La consequence est juste, mais où prenez-vous le principe?

LE DOCTEUR.

Dans mon Quesnel; c'est le principe même de la grace invincible. Car 1. si Cartouche avoit la grace, il est clair qu'il n'a pu lui resister, puisqu'elle est invincible. S'il n'a pu lui resister, il n'a pu commettre aucun des crimes qu'on lui attribuë, puisque pour en commettre

un seul, il auroit fallu pouvoir resister à la grace, par consequent s'il avoit la grace, non seulement il n'a pas commis les crimes qu'on lui reproche, mais il n'a pas même été en son pouvoir de les commettre. Ainsi voilà, par ce premier principe de Quesnel, Cartouche déchargé de toute accusation, les accusateurs convaincus de calomnie, & ses Juges obligez en conscience à rehabiliter sa memoire.

LE JANSENISTE.

Cela est bien dit, si Cartouche avoit la grace; mais s'il ne l'avoit pas; car enfin par la raison même que la grace est invincible, comme le dit Quesnel, il faut bien que ce Docteur suppose qu'elle manque à l'homme toutes les fois qu'il peche, autrement elle ne seroit pas invincible.

LE DOCTEUR.

Bien entendu qu'il le suppose, & que d'accord sur ce point comme sur bien d'autres avec son amis Calvin, il nous represente par tout le pécheur sans grace,

C'eſt à cela (1) qu'il emplòie la 1. la 2. la 5. la 9. la 17. la 38. la 39. la 40. la 41. & la 42. des 101. condamnées. Mais c'eſt delà auſſi que je tire un ſecond titre de juſtification pour Cartouche. Car ſi la grace lui a manqué : que vouliés-vous qu'il fit pour ſe défendre des crîmes dont il étoit tenté, tandis que le même Queſnel, qui veut que la grace manque à l'homme toutes les fois qu'il pêche, nous declare neanmoins que *la grace eſt* tellement *neceſſaire pour tout bonne action grande ou petite, facile ou difficile, pour la commencer, la continuer où l'achever que ſans elle non ſeulement on ne fait rien, mais on ne peut rien faire. Si ſans la grace on ne peut rien faire* & que cependant elle ait manqué à Cartouche, *il ne pouvoit* donc *rien faire* en effet pour combattre la paſſion qui le ſollicitoit au Brigandage, c'eſt-à-dire qu'il ne pouvoit ni ſe mettre en garde contre l'appas d'un métier pour lequel il ſe ſentoit du talent, ni chaſſer la mauvaiſe penſée qui lui offroit chaque jour quelque

(1) *La grace de J. C. eſt néceſſaire pour toute bonne action grande ou petite, facile ou difficile pour la commencer, la continuer ou l'achever, ſans elle non ſeulement on ne fait rien, mais on ne peut rien faire.* Propoſ. 2.

nouvelle occasion de mettre en œuvre son sçavoir faire, ni réprimer la fole ambition qui le portoit à se faire chef de voleurs, ni *rien faire* en un mot de tout ce qu'il auroit fallu pour étouffer sa passion dès sa naissance ou pour en arrêter le progrés, car voilà ce que porte la Proposition de Quesnel apliquée personnellement à Cartouche. Comment donc s'en prendre à lui de ce qu'au lieu de se combattre lui-même, il s'est laissé entraîner à son malheureux penchant. Voulez-vous qu'il fît quelque chose, lorsqu'il *ne pouvoit rien faire*? Qu'il tentât ce qu'il y a de plus *grand* & de plus *difficile* en matiere de combat, tandis que ce qu'il y a de plus *facile* & de plus *petit* lui étoit devenu impraticable? Qu'il *continuât & achevât* une vigoureuse résistance, n'ayant pas même le pouvoir de la *commencer*. En un mot qu'il vainquît sans le secours de la grace une tentation violente & continuelle, lui qui sans ce même secours n'auroit pû résister à la plus légere & à la plus foible? Convenés donc que si la grace lui a manqué, la tentation étoit au-dessus de ses forces, qu'il y a succombé par nécessité; que ne pouvant lui ré-

fister qu'au moyen d'une grace qui lui manquoit, toute résistance lui étoit veritablement impossible; que par consequent s'il a succombé, c'est son malheur & nullement son crime, & par une suite nécessaire, que c'est à l'auteur même de la grace, & non point à Cartouche qu'il faut s'en prendre de tous les vols & de tous les larcins qu'il a commis; parce qu'en effet il ne lui étoit pas plus possible sans la grace de secoüer le joug de la passion qui le dominoit, qu'il ne lui fut possible dans le cachot où on l'enfermat, de rompre sans lime & sans outils la triple chaine de fer qui l'y tenoit attaché. Ainsi quelques crimes que vous lui supposiez desormais, quand il auroit volé tout l'argent de Paris, le voilà, graces aux principes de Quesnel, à couvert de tout reproche, & parce qu'on lui a fait beaucoup plus que des reproches, voilà encore ses Juges obligez en conscience par les mêmes principes, à retracter leur Sentence, & à lui faire amende honorable. Cela est démontré.

LE JANSENISTE.

Oh démontré! C'est bientôt dit. Car enfin quand il seroit vrai, comme on

n'en peut disconvenir que Cartouche ne pouvoit sans la grace opposer à la tentation une resistance sainte & salutaire, qui l'empêchoit au moins de lui resister par des vûës naturelles & autant qu'il falloit, sinon pour meriter le Ciel, du moins pour éviter la rouë?

LE DOCTEUR.

Ce qui l'empêchoit? C'est sa tentation même. Car comment voulez-vous qu'elle ne prévalût pas dans son cœur, dès qu'elle n'y étoit plus balancée par la grace? Un poids de cent livres peut-il ne pas emporter la balance, lorsqu'on n'y oppose aucun contrepoids capable de le soûtenir? Non sans doute, cela n'est pas possible, & il faut necessairement que la balance tombe & se précipite où le poids l'emporte. Comment donc Cartouche ne se seroit-il pas laissé aller à toute sorte d'excés, tandis que d'une part il y étoit entrainé par le poids énorme d'une tentation des plus violentes, & que d'une autre part la grace lui manquoit, je dis toûjours la grace invincible, cette grace qui de l'aveu de Quesnel est le seul contrepoids qui puisse l'emporter sur la passion.

LE JANSENISTE.

Mais Cartouche étoit né raisonnable. Que n'usoit-il donc du moins des lumieres de sa raison?

LE DOCTEUR.

Bon des lumieres de sa raison. Vous ne sçavez donc pas que n'étant plus éclairé de la grace, il n'avoit (1) *plus de lumieres que pour s'égarer.*

LE JANSENISTE.

Que dites-vous là? Il étoit donc devenu fou?

LE DOCTEUR.

Apparemment. Car suivant ce beau principe, ses lumieres n'étoient plus que tenebres, & sa raison qu'égarement. Demandez à Quesnel si cela n'est pas vrai.

LE JANSENISTE.

Oh si l'absence de la grace fait devenir fou, je n'ai plus rien à dire.

LE DOCTEUR.

Accommodez-vous avec votre Docteur, pour moi je n'en sçai pas davantage.

(1) *La volonté que la grace ne prévient point n'a de lumiere que pour s'égarer....*

LE JANSENISTE.

Mais vous ſçavez bien du moins qu'il reſte toujours dans le cœur, je ne ſçai quelle ardeur de ſentiment qui ſuffit pour retenir un homme ſur le penchant du crime, ne fut ce que par principe d'honneur.

LE DOCTEUR.

Eh fy donc, c'eſt tout le contraire, car quand la volonté n'eſt pas prévenue de la grace (1) *elle n'a plus d'ardeur que pour ſe précipiter.*

LE JANSENISTE.

En voilà bien d'un autre! un homme abandonné de la grace, n'eſt donc plus ſimplement fou, mais fou à lier? *Plus d'ardeur que pour ſe précipiter?* Eſt-ce encore Queſnel qui dit celui-là?

LE DOCTEUR.

Eh qui donc? Eſt-ce moi? Croyez-vous que j'aye aſſez d'eſprit pour faire des hereſies?

LE JANSENISTE.

Mais que veut donc dire Queſnel? Car pour moi je m'y ferois hacher. Quoi encore une fois? Eſt-ce que tout

(1) *D'ardeur que pour ſe précipiter.*

homme independamment de la grace ne peut pas employer la force de sa volonté à se garantir du précipice, comme Cartouche l'employoit à s'y jetter?

LE DOCTEUR.

Non vous dis-je, il ne le peut, parce que sa volonté alors n'a (1) *plus de force que pour se blesser*. Lisez, lisez votre Quesnel, vous en verrez bien d'autres.

LE JANSENISTE.

Voilà qui est étrange. *Plus de lumieres que pour s'égarer! plus d'ardeur que pour se précipiter! plus de force que pour se blesser*, & sur toutes choses point de grace! En verité je ne comprens pas Quesnel, il ne reste donc plus de ressource au pecheur.

LE DOCTEUR.

Qui en doute? N'est-ce pas pour cela même que toutes ces belles propositions ont été condamnées. Quoi qu'il en soit, vous voyez bien sans aller plus loin, qu'à juger de Cartouche par ces principes, il ne pouvoit évidemment se défendre de la passion qui le possedoit, puisque n'ayant en effets ni lumieres,

(1) *De forces que pour se blesser*. Propos. 39.

ni ſentimens, ni force, ni grace à oppoſer à la tentation, il eſt clair que tous les ſecours divins & humains lui manquoient pour la combattre, à plus forte raiſon pour la vaincre. Dites après cela que ce n'étoit pas un homme ſans reproches; au moins dans les principes de Queſnel.

LE JANSENISTE.

Ecoutez, je commence à ne le plus trouver ſi coupable. Cependant, pourroit-on vous dire, qui ſçait ſi ce n'étoit pas peut-être par ſa faute que la grace lui manquoit. Car ſi c'étoit ſa faute, en voilà plus qu'il n'en faut pour le rendre reſponſable de tout le reſte.

LE DOCTEUR

Eh comment voudriez-vous que ce fût ſa faute? Eſtoit-il maître de la grace?

LE JANSENISTE.

Que ſçait-on? Peut-être en avoit-il fait un ſi mauvais uſage dans le tems qu'il l'avoit, que Dieu pour l'en punir, la lui à retirée.

LE DOCTEUR.

Y Penſez-vous pouvoit-il faire un mauvais uſage d'une grace qui de ſa

nature est *invincible*, & qui, si l'on croit Quesnel, se donne la peine elle-même *d'operer dans le cœur l'obéïssance qu'elle demande.* (1) Non, non. Tant que Cartouche a eu la grace, il a fait necessairement le bien sans pouvoir faire le mal, de même que quand la grace lui a manqué, il a fait nécessairement le mal, sans pouvoir faire le bien. Ce sont deux principes avoüez de tous les Quesnellistes, & qui suivent manifestement de tout ce que nous venons de dire. D'où il est aisé de conclure que dans le tems que Cartouche a eu la grace, il n'a pas été en son pouvoir d'en faire un mauvais usage, & consequemment que si la grace lui a manqué, ce n'est pas à Cartouche, mais si j'ose le dire, à Dieu même qu'il faut s'en prendre.

LE JANSENISTE.

Si cela est, il faut que les Juges ayent été bien cruels pour avoir condamné à mort une homme à qui Dieu lui-même ne pouvoit rien reprocher sans aller contre sa justice.

(1) *Elle opere dans le cœur l'obéissance qu'elle demande.* Propos. 15.

LE DOCTEUR.

Oüi dans les principes de Quesnel, mais dans les principes Catholiques les Juges n'ont fait que leur devoir. Car supposé une fois comme l'Eglise l'enseigne, que la grace ne manque à personne, & que bien éloignée d'être invincible, on ne se rend criminel que parce qu'on lui résiste, Cartouche étoit un malheureux également inexcusable devant Dieu & devant les hommes. Ce n'est que dans le sistême de Quesnel que tout l'excuse. Car encore une fois, où il avoit la grace, ou il ne l'avoit pas. S'il avoit la grace, il n'a pû commettre les crimes qu'on lui a imputés; s'il n'avoit pas la grace, il n'a pû s'en défendre. Ainsi dans le sistême catholique il méritoit au moins la roüe, & dans le sistême de Quesnel on ne pouvoit pas même sans injustice lui couper une oreille. Cela est sans replique.

LE JANSENISTE.

Après tout, quoique privé de la grace, il étoit libre peut-être.

LE DOCTEUR.

Non vraiment, il ne l'étoit pas, demandez-le à votre Casuiste.

LE JANSENISTE.

Voilà qui est plaisant celui-là! Quoi, parce qu'il n'avoit pas la grace, il n'étoit pas libre ?

LE DOCTEUR.

Il faut bien en convenir, ou donner le dementi à Quesnel.

LE JANSENISTE.

Je ne m'explique donc pas bien. Quoi par exemple, s'il se presentoit une occasion de derober cent écus, Cartouche n'étoit pas libre de résister à la tentation de les voler ?

LE DOCTEUR.

Non, vous dis-je, non; il n'étoit pas libre de résister.

LE JANSENISTE.

Pourquoi donc cela, je vous prie ?

LE DOCTEUR.

Parce que résister à une pareille tentation, eût été un bien sans doute, & qu'il n'étoit *libre que pour le mal.*

LE JANSENISTE.

Il n'étoit libre que pour le mal! Et où prenez-vous cela?

LE DOCTEUR.

Je vous l'ai déja dis dans mon Quesnel. C'est son grand principe sur la liberté.

LE JANSENISTE.

Mais est-il bien vrai que Quesnel ait parlé de la sorte ?

LE DOCTEUR.

Oh sans doute qu'il n'a jamais parlé de Cartouche, mais il a dit en géneral, que (1) *le pécheur n'est libre que pour le mal sans la grace du Liberateur*; Or s'il vous plaît Cartouche étoit *pécheur*, Cartouche n'avoit point *la grace du Liberateur*, Cartouche *n'étoit* donc *libre que pour le mal*; & par conséquent il falloit de toute nécessité que Cartouche emportât les cent écus dont vous parlez, sans que personne s'avisât d'y trouver à redire.

LE JANSENISTE.

Le pécheur..... n'est libre que pour le mal..... *sans la grace du Liberateur.* Je vous avoüe que j'avois oublié cette Proposition.

LE DOCTEUR.

Comment! une Proposition qui est

(1) *Le pecheur n'est libre que pour le mal sans la grace du Liberateur.* Propos. 38.

d'un usage aussi commode ? Et à quoi vous sert-il donc d'être Jansenište, si vous l'aviés oublié ? Vous ne voyez donc pas qu'avec ce rafinement de morale, il n'y a plus de crime au monde que l'on ne puisse commettre sans remords ; parce qu'on sera toûjours en droit de se dire après le peché commis, qu'on *n'étoit libre que pour le mal.* Jugés si cela n'est pas de pratique.

LE JANSENISTE.

Eh bien voyés comme j'étois de bonne foi. Car tout Quesnelliste que je suis, je m'étois toûjours imaginé que pour être veritablement libre, il falloit pouvoir indifferemment se déterminer au bien & au mal.

LE DOCTEUR.

Cela étoit bon du tems de nos Peres. C'étoient de bons vieux radoteurs, qui n'y entendoient rien. Mais aujourd'hui on a creusé la question, & à force d'aprofondir, on a trouvé enfin que pour être vraiment libre en fait de bien & de mal, il suffit d'avoir la puissance de faire le mal, sans avoir la liberté de se déterminer au bien. Cela n'est-il pas joli ?

LE JANSENISTE.

Vous plaisantés.

LE DOCTEUR.

Vous avez raison, je plaisante. Car n'est-ce pas vouloir en effet renverser toutes les idées, que de prétendre nous faire accroire qu'on agît librement, quand de deux choses qui se presentent à faire, on fait l'une par nécessité sans avoir la liberté d'executer l'autre ? Voilà pourtant le principe de votre Docteur; & c'est aussi je vous l'avoüe une des meilleurs piéces du Procès de Cartouche; *il n'étoit libre que pour le mal* : c'est-à-dire pour ôter toute équivoque, que n'ayant pas la grace, il vouloit & faisoit nécessairement le mal, sans qu'il fut en son pouvoir ni de faire, ni de vouloir le bien. Voyés si ce n'est pas là manquer absolument de liberté.

LE JANSENISTE

Attendés cependant, tenons-nous-en à l'expression de Quesnel. *Le pécheur sans la grace n'est libre que pour le mal.* Cela ne voudroit-il pas dire aussi, que le pécheur sans la grace a du moins le choix des crimes à sa liberté, en sorte qu'il peut à son choix commettre l'un

plûtôt que l'autre. Si cela peut s'entendre ainsi, me voilà fort. Car vous dira-t-on, s'il avoit les crimes à son choix, pourquoi a-t-il si mal choisi ?

LE DOCTEUR.

Eh comment voulez-vous qu'il choisît mieux ?

LE JANSENISTE.

Est-ce qu'il ne pouvoit pas par exemple, que sçai-je moi ? S'amuser à couper des choux dans le jardin de ses voisins, au lieu de s'en aller sur les grands chemins couper la gorge aux passans ?

LE DOCTEUR.

Que dites-vous-là ? Vous ne sçavés donc pas, que (1) *quand l'amour de Dieu ne regne plus dans un cœur, il est nécessaire que la cupidité y regne.* Si la cupidité regnoit nécessairement dans le cœur de Cartouche, il n'étoit donc plus maître de faire autre chose que ce qu'elle lui prescrivoit. Car qui dit *regner*, dit un plein pouvoir de se faire obéïr, & ce n'est pas sans dessein que

(1) *Quand l'amour de Dieu ne regne plus dans le cœur, il est nécessaire que la cupidité charnelle y regne.* Propos. 45.

que Quesnel a usé de ce terme. Comment donc Cartouche se seroit-il amusé à la bagatelle, tandis que la Reine de son cœur le fixoit toûjours au solide.

LE JANSENISTE.

Quel raisonnement? Est-ce que tous ceux en qui l'amour de Dieu ne regne plus, deviennent autant de Cartouches?

LE DOCTEUR.

Non sans doute; parceque tous n'ont pas la même cupidité. Il est bien vrai, si nous en croyons Quesnel, que la cupidité regne par-tout où ne regne pas l'amour de Dieu. Mais encore une fois il y a des cupiditez de plus d'une sorte. Il y en a de pacifiques, & il y en a de turbulentes; l'une est timide & complaisante; une autre est malfaisante & meurtriere; celle-ci soupire après les honneurs, celle-là ne respire que le plaisir, celle de Cartouche en vouloit au bien d'autrui. C'étoit là sa marotte, & c'est sur cela qu'elle étoit extrême & capricieuse au-delà de toute expression. Car tantôt elle aimoit à se promener dans les ruës de Paris, & tantôt elle vouloit aller prendre les frais sur les grands chemins. Quelquefois il lui prenoit envie

d'aller faire personnage à la Comedie où à l'Opera, d'autrefois elle aimoit mieux se glisser dans le secret d'une maison pour y chercher le coffre fort. Toûjours coureuse & toûjours affamée, vous voyez bien maintenant que ce n'étoit pas de soupes au choux, mais de bon argent monnoyé, de Tabatieres d'Or, de Montres, de diamans & autres Joyaux semblables. Telles étoient ses fantaisies & ses caprices, & telle étoit la folle qui *regnoit dans le cœur* de Cartouche depuis que *l'amour de Dieu n'y regnoit plus*. Comment donc ce pauvre malheureux lui auroit-il resisté sur un seul de tous ces points, lui qui n'avoit en aucune occasion, comme nous l'avons vû, ni lumieres, ni sentimens, ni force, ni graces à lui opposer? Non non, ou donnez-lui d'autres *lumieres*, d'autres *ardeurs* & d'autres *forces* que celles que lui accorde le P. Quesnel, ou convenez que sous l'empire & la direction d'une aussi folle cupidité, il n'avoit plus en effet *de lumieres que pour s'égarer* sur les grands chemins, *d'ardeurs que pour se précipiter* à la bourse & au collet de tous ceux qu'il rencontroit, ni *de forces* que pour faire à son ame cent blessures mortelles

en faiſant aux pauvres paſſans tout le mal qu'il pouvoit. Voilà ce qui ſuit des principes de votre Docteur. Soyez ſurpris après cela ſi Cartouche n'a pas mieux choiſi ſes crimes, ou plûtôt jugez de tout cela, s'il avoit en effet le choix des crimes, à ſa liberté.

LE JANSENISTE.

Non ſans doute avec une cupidité ſi extravagante; mais auſſi pourquoi s'étoit-il livré à celle-là plûtôt qu'à une autre.

LE DOCTEUR.

Vous me faites rire. J'aimerois autant que vous me demandaſſiez pourquoi Cartouche étoit boſſu par devant plûtôt que par derriere; ou ſi vous voulez pourquoi il avoit tel temperament & tel caractere d'eſprit plûtôt que l'autre. Car qui ne ſçait que chacun naît avec ſa cupidité propre, & ſon penchant favori, comme avec ſon humeur, ſon caractere particulier, que l'un & l'autre ſont l'effet de la nature, & ſe trouvent dans nous avant toutes nos reflexions & independamment de notre choix. Cela étant ainſi, comme tout le monde en convient, le grand point pour Cartouche étoit donc en effet,



non pas d'avoir une autre cupidité, puis qu'il étoit né avec celle dont nous venons de parler, mais de lui resister s'il l'avoit pu, & de faire si bien qu'elle ne regnât point dans son cœur.

LE JANSENISTE.

Vous avez raison, c'étoit là le grand point. Que ne faisoit-il donc tout ce qu'il falloit pour cela.

LE DOCTEUR.

Eh que voulez-vous qu'il fit tandis que sa cupidité étoit sans cesse aux aguets dans un petit coin de son cœur pour y prendre la place dès qu'elle seroit vacante, & que l'amour de Dieu n'y regneroit plus.

LE JANSENISTE.

Ce que je veux qu'il fit? Qu'il empêchât la cupidité de prendre la place.

LE DOCTEUR.

Oüi, mais Quesnel vous dit qu'il étoit necessaire qu'elle s'en emparât. Car *quand l'amour de Dieu ne regne plus dans un cœur, il est necessaire que la cupidité y regne.* Si c'étoit une necessité, pouvoit-il l'empêcher.

LE JANSENISTE.

Que n'y faisoit-il regner l'amour de Dieu? Dès lors il n'eut plus été necessaire que la cupidité y regnât.

LE DOCTEUR.

Cela est bien dit. Mais pour y faire regner l'amour de Dieu, il lui falloit la grace, & vous convenez qu'il ne l'avoit pas.

LE JANSENISTE.

Eh bien à la bonne heure que la cupidité regnât dans son cœur. Mais du moins que ne la laissoit-il pour ce qu'elle étoit sans s'embarasser de lui obéir.

LE DOCTEUR.

Fort bien. Mais s'il étoit necessaire que la cupidité regnât dans son cœur, il étoit donc necessaire qu'il lui obéït, car qui dit *regner*, dit un plein pouvoir de se faire obéir, & ce n'est pas sans dessein, que Quesnel a usé de ce terme. Cela supposé encore une fois, que voulez-vous que fît Cartouche pour se défendre de tous les crimes qu'il a commis? Il étoit necessaire qu'il eût une cupidité qui le portât au brigandage: parce qu'il étoit né avec elle, il étoit neces-

faire qu'elle fut dans son cœur, il étoit necessaire qu'elle y regnât, parce que l'amour de Dieu n'y regnoit plus ; il étoit donc necessaire qu'il lui obéît en tout & par tout, & qu'il suivît aveuglement tous ses caprices. Cela étant, quel est donc son crime, quand un mal est triplement necessaire, est-on coupable de le pas éviter.

LE JANSENISTE.

Vous m'en direz tant que je n'aurai plus rien à repliquer, & que vous m'obligerez de convenir enfin que Cartouche n'étoit pas même *libre pour le mal.* Mais si cela est, que veut donc dire Quesnel avec cette expression ?

LE DOCTEUR.

Quoi ! Vous ne voyez pas que c'est une équivoque, dont il a couvert habilement la destruction totale de la liberté, qui se trouve dans son systême ? Il a bien compris qu'il revolteroit tous les esprits, s'il nous enlevoit à notre barbe un aussi beau privilege que notre liberté ; c'est pourquoi il a pris le parti de nous la filouter avec adresse, & il a fait précisement comme Cartouche qui escamotoit aux honnêtes gens leurs Montres & ce

qu'ils avoient de plus précieux, en leur laissant croire qu'ils l'avoient encore.

LE JANSENISTE.

Sot est qui s'y fie. Pour moi je n'en suis pas la duppe, & je sens bien qu'il n'y a plus de liberté là où la volonté est entrainée victorieusement, ou fixée à chaque action par un attrait insurmontable.

LE DOCTEUR.

Vous y êtes à present : vous entendez votre Quesnel. Mais revenons & faisons à nôtre tour une petite reflexion morale. Voilà donc Cartouche absolument dépouillé de sa liberté. Il n'étoit pas même libre pour le mal ; vous en convenez. Sur quoi donc, je vous prie, l'a-t-on condamné? Le défaut de liberté n'étoit-il pas un titre suffisant pour l'absoudre ?

LE JANSENISTE.

Eh.... Mais... Voilà justement l'embarras, je m'y attendois bien.

LE DOCTEUR.

En bonne foi condamneroit-on à mort un homme qui dans un accès de folie bien averé, ou dans le transport d'une fievre chaude auroit été surpris sur le

grand chemin le pistolet à la main. Non, sans doute, eut-il fait un meurtre en cet état, le défaut de liberté le rendroit excusable. Il falloit donc pareillement excuser Cartouche sur le défaut de liberté, ou tout au plus l'enfermer avec les foux dans quelque Hôpital.

LE JANSENISTE.

Ah ah..... enfermer Cartouche avec les foux ! La jolie punition ! C'est dommage que ses Juges ne s'en soient avisez.

LE DOCTEUR.

Vous avez beau rire. Dans les principes de la morale sévere, il n'en méritoit point d'autre. Ce n'étoit que dans la morale prétendu rélâchée qu'on pouvoit le condamner au supplice qu'on lui a fait subir. Car comme selon cette morale, & en même tems selon la doctrine de l'Eglise le pécheur est toûjours libre, & que sa liberté est encore soutenuë par la grace, il s'ensuit évidemment qu'il ne pouvoit y avoir de supplice trop rigoureux pour un scelerat, qui de gayeté de cœur avoit insulté toute la terre, & qui avoit commis les plus grands crimes ayant tout ce qu'il falloit,

pour les éviter. Voyés en passant comme le sistême Catholique est sensé, tandis que celui de Quesnel va tout droit aux petites maisons.

LE JANSENISTE.

Voilà comme vous êtes vous autres. Vous chantés toûjours victoire. Ecoutez-moi cependant, les idées me viennent en foule. Oh je me sens fort comme un Turc, & voilà à jamais de quoi vous mettre à *quia*.

LE DOCTEUR.

Je vous défie d'aller contre ce que j'ai dit.

LE JANSENISTE.

Vous allez voir Répondés moi seulement. Le défaut de liberté ne venoit-il pas à Cartouche de la perte de la grace ?

LE DOCTEUR

C'est comme cela que Quesnel l'entend.

LE JANSENISTE

Bon, je vous tiens. C'est-à-dire, que si la grace lui eût été renduë, il recouvroit aussi-tôt le pouvoir de faire le bien ? n'est-il pas vrai ?

LE DOCTEUR.

Oh il le recouvroit de façon que ſuivant les mêmes principes, il lui eût été alors impoſſible de faire le mal.

LE JANSENISTE.

Voilà juſtement où je vous attendois. Car cela ſuppoſé que ne la demandoit-il à Dieu cette grace, qui pouvoit lui rendre un ſi beau pouvoir ?

LE DOCTEUR.

Qu'il demandât la grace ! Vous n'y penſés pas. Vous voudriés donc qu'il eût fait un nouveau péché. Ne lui en réproche-t-on pas aſſez d'autres ?

LE JANSENISTE.

Que voulés-vous dire, un nouveau péché ?

LE DOCTEUR.

Et oüi, un nouveau péché, en priant Dieu de lui rendre ſa grace. *La priere des impies n'eſt-elle pas un nouveau péché ?*

LE JANSENISTE.

Je crois que vous revés.

LE DOCTEUR.

Si quelqu'un reve, c'eſt Queſnel ; car c'eſt en propre terme un de ſes ora-

cles ; (1) & par conséquent un quatriéme tître de justification pour Cartouche. Il n'avoit pas la grace, & de plus il ne pouvoit la demander sans faire un nouveau péché, voilà le nouvel Evangile.

LE JANSENISTE.

Céla est fâcheux, car sans cela j'allois prendre Cartouche en défaut, & tomber sur l'Apologiste.

LE DOCTEUR.

Le prendre en défaut ? oüi si vous suiviez d'autres principes. Mais avec ceux de Quesnel, Cartouche & son Apologiste ne vous craignent guéres.

LE JANSENISTE.

Cependant on pourroit vous dire, qu'il devoit ni plus ni moins demander la grace, & avec la permission du P. Quesnel, risquer ce petit *peché* pour en éviter de plus grands.

LE DOCTEUR.

C'est bien dit, si la chose eût été en son pouvoir. Mais demandez encore a Quesnel, si la priere étoit possible à

(1) *La priere des impies est un nouveau péché* Propos. 59.

Cartouche (1) *Que reste-t-il à une ame qui a perdu Dieu & sa grace*, s'écrie ce Docteur *si non une impuissance générale à la priere*. A votre avis une chose est-elle bien possible quand on est dans une impuissance générale de la faire.

LE JANSENISTE.

Que vous êtes incommode ! Vous m'arrêtez à chaque pas.

LE DOCTEUR.

Ce n'est pas ma faute. Prenez-vous-en à Quesnel. Mais ne perdons point de vûë notre objet. Voilà donc pour Cartouche un cinquiéme titre de justification l'impossibilité de la priere. C'est à-dire que quand il n'y auroit pas eû pour lui de nouveau péché à prier Dieu, il n'en étoit pas plus avancé, parce que toute priere lui étoit généralement impossible.

LE JANSENISTE.

Eh bien que n'alloit-il à la Messe, sa seule presence au sacrifice lui auroit tenu lieu de prieres.

(1) *Que reste-t-il à une ame qui a perdu Dieu & sa grace, sinon..... une impuissance générale au travail, à la priere & à tout bien.* Propos. 1.

L'E DOCTEUR.

Non pas s'il vous plaît, Quesnel le lui avoit trop bien défendu. C'est un droit qu'il n'accorde aux pécheurs qu'après leur conversion. C'est là comme le quatorziéme privilege de leur reconciliation avec Dieu. Voyez comme il s'exprime C'est sa 89. Proposition, elle est tout à fait plaisante. (1) Le 14. *degré de la conversion du pécheur* dit-il, *est qu'étant reconcilié, il a droit d'assister au sacrifice des fidéles.* Sur ce piéd-là Cartouche n'étant pas reconcilié n'avoit pas même droit d'y assister les Dimanches. Jugez de là s'il ne devoit pas se faire un scrupule, à plus forte raison d'aller ce jour-là à la grande Messe, lui qui ne pouvoit aller à une Messe ordinaire sans passer ses droits.

LE JANSENISTE.

Vous me faites rire. Eh qu'estce qui auroit examiné s'il suivoit ses droits, ou s'il les passoit.

(1) *Le 14. degré de la conversion du pécheur est qu'étant reconcilié, il a droit d'assister au sacrifice des fideles.* Propol. 89.

LE DOCTEUR.

N'importe, il falloit du moins qu'il pût gagner sur lui de les passer. Or je vous soutiens que cela ne lui étoit pas possible. Car comment voulez-vous qu'il sautât tout d'un coup au 14. *degré de sa conversion*, lui qui n'étoit pas encore au premier.

LE JANSENISTE.

Eh bien s'il n'y étoit pas encore, que ne s'y mettoit-il, ne fût-ce que pour acheter le droit d'aller à la Messe, cela ne valoit-il pas bien la peine qu'il travaillât à sa conversion.

LE DOCTEUR.

Que dites-vous? Qu'il travaillât à sa conversion ! Vous ne sçavez donc pas qu'il avoit encore une impuissance generale au travail.

LE JANSENISTE.

En voilà bien d'une autre.

LE DOCTEUR.

C'est encore un Oracle de Quesnel, que (1) *l'ame qui a perdu la grace, a une impuissance generale au travail.*

(1) Proposition. premiere.

LE JANSENISTE.

Et que veut-il dire par-là ?

LE DOCTEUR.

Oh ſans doute que celá ne s'entend pas du travail des mains. Tout Paris n'a que trop vû que Cartouche, quoi que privé de la grace pouvoit travailler des mains, & qu'il les exerçoit en effet nuit & jour. Reſte donc à entendre cette nouvelle impuiſſance de tout travail ſpirituel & interieur qui tend à la converſion. Or ſi cela s'entend ainſi, comment voulez-vous que Cartouche travaillât à ſa converſion, tandis qu'il *avoit une impuiſſance generale à tout travail* de cette eſpece? Au reſte ce n'eſt pas la derniere impuiſſance que j'aie à vous propoſer pour la juſtification de Cartouche. Je vous en avertis d'avance, dans le ſyſtême de Queſnel tout eſt plein d'impuiſſances.

LE JANSENISTE.

A la bonne heure. Mais du moins vous conviendrez avec moi, qu'il pouvoit faire ſes prieres du matin & du ſoir. C'eſt ſi peu de choſe.

LE DOCTEUR.

Tant qu'il vous plaira. Mais c'eſt cepen-

dant ce que je ne puis vous accorder. Car au lieu d'une impuiſſance à la priere, je vous en ai fait voir deux bien articulées pour quiconque eſt en peché mortel, l'une de fait & l'autre de droit : celle de droit qui interdit au pecheur toute priere *dans la crainte d'un nouveau peché*, & celle de fait que Queſnel nomme lui-même *une impuiſſance generale à la priere*. Comment donc vous accorderois-je que Cartouche en l'état où il étoit pouvoit prier Dieu ſoir & matin, tandis que la priere ne lui étoit ni permiſe, ni poſſible.

LE JANSENISTE.

Que ne faiſoit-il donc de bonnes œuvres, des aumônes, des jeûnes par exemple. C'eſt une façon de prier que la Religion ordonne, & que Queſnel ne défend pas.

LE DOCTEUR.

De bonnes œuvres! Vous voulez rire! Dans l'état où étoit Cartouche? Eh fy donc. Il avoit ſur cela l'impuiſſance de droit la plus generale qui fut jamais.

LE JANSENISTE.

Laiſſez-moi là votre droit & votre fait, & parlez clairement. Quoi? Eſt-

ce que Cartouche en peché mortel ne pouvoit pas faire de bonnes œuvres?

LE DOCTEUR.

Non, vous dis-je, dans les principes de la nouvelle Theologie, il ne le devoit ni ne le pouvoit.

LE JANSENISTE.

Voilà ce qui est étrange! Et pourquoi ne le devoit-il pas? Est-ce encore quelque nouveau scrupule qui l'arrêtoit.

LE DOCTEUR.

Pourquoi non! Je n'en serois pas surpris, puisque dans les principes de Quesnel, il ne pouvoit pratiquer une seule bonne œuvre sans commettre un nouveau peché.

LE JANSENISTE.

Oh pour le coup, vous en imposez à Quesnel, il ne dit cela nulle part.

LE DOCTEUR.

Vous allez voir. N'êtes-vous pas déja convenu que l'amour de Dieu ne regnoit plus dans le cœur de Cartouche.

LE JANSENISTE.

Eh bien, après.

LE DOCTEUR.

Sçachez donc, dit Quesnel, que (1) *quand l'amour de Dieu ne regne plus dans un cœur, il est necessaire que la cupidité charnelle* non seulement *y regne*, comme nous l'avons déja dit, mais *qu'elle corrompe* encore *toutes ses actions*, prenez bien garde à la queuë de la Proposition. C'est là où est tout le venin dont il s'agit. Car s'il est necessaire que la cupidité charnelle corrompe toutes les actions du pecheur, elle corrompt donc necessairement jusqu'à ses bonnes œuvres, & en fait par consequent autant de pechez, car c'est comme cela que Quesnel entend le terme de *corrompre*, & il n'y a point de Quesnelliste qui n'en convienne. Or posé ce principe, Cartouche eut été bien bon de jeuner par exemple, ou de faire l'aumône, pour avoir à se reprocher autant d'actions corrompuës qu'il auroit donné de sols aux pauvres, & autant de pechez differens qu'il se seroit refusé de verres de vin. J'en dis autant des autres pratiques de penitence, & ge-

(1) *Quand l'amour de Dieu ne regne plus dans le cœur, il est necessaire que la cupidité charnelle y regne & corrompe toutes ses actions.* Propos. 43.

neralement de toutes les bonnes œuvres. Non ſeulement Cartouche étoit diſpenſé de les pratiquer, mais il étoit même obligé de s'en abſtenir pour les ſouſtraire & les dérober, pour ainſi dire, à la cupidité charnelle qui les attendoit à la volée pour les corrompre. Voilà ce qui ſuit de la Propoſition. Voyez ſi Calvin s'y ſeroit mieux pris pour abólir les bonnes œuvres.

LE JANSENISTE.

N'en déplaiſe à Queſnel & à tous les Queſnelliſtes, j'aurois franchi le pas, & à la place de Cartouche, j'aurois tenté ſans tant de façons toutes ſortes de bonnes œuvres pour me tirer d'un ſi pitoyable état, fallut-il donner tout mon bien aux pauvres & me retirer dans un Hermitage.

LE DOCTEUR.

Vous ſuppoſés apparemment que vous l'auriés pû, mais dûſſiés-vous vous en fâcher, je vous oppoſerai encore de la part du P. Queſnel, (1) *une impuiſſance génerale à tout bien.* C'eſt ce qu'il ajoûte expreſſément à la Propoſition que je vous ai déja citée ſur l'état d'un

(1) Propoſition premiere.

homme en péché mortel. Voyez donc, je vous prie, où en étoit réduit le pauvre Cartouche pour avoir perdu la grace sans qu'il y eût de sa faute, & soyez surpris après cela, si comme vous le vouliés, il ne s'est pas fait Hermite, ou s'il n'a point imaginé quelqu'autre pieux stratagême pour recouvrer la grace, lui qui l'ayant une fois perduë, avoit encouru par le seul fait, une impuissance génerale à toute bonne œuvre.

LE JANSENISTE.

Le pauvre homme! Que n'alloit-il donc à confesse? Le Sacrement du moins auroit remedié à tous ses maux.

LE DOCTEUR.

Oüi, mais malheureusement, c'est ici le chef d'œuvre des impuissances, j'ai pensé dire des impertinences de Quesnel. Car au lieu qu'elles sont partagées sur les autres matieres, elles se réunissent toutes ici contre Cartouche pour l'empêcher d'aller à confesse.

LE JANSENISTE.

Quel conte!

LE DOCTEUR

Ce n'est point un conte, & vous en allez convenir. D'abord, souffrez que

que je vous demande ; pour que Cartouche allât à confesse, que falloit-il qu'il fît ?

LE JANSENISTE.

La réponse n'est pas bien difficile. Il falloit trois choses. 1. qu'il travaillât à la recherche de ses pechez par un examen serieux & approfondi. 2. Qu'il sollicitât sa grace auprès de Dieu par de frequens Actes de Contrition. 3. Qu'il declarât ses pechés sincerement & avec un veritable desir de se corriger.

LE DOCTEUR.

Fort bien, vous parlez comme un oracle. Mais moi, sans m'exprimer aussi bien que vous, je vous demande en suivant de point en point (1) la premiere Proposition de Quesnel, que Cartouche ayant perdu la grace ne pouvoit rien de tout cela. 1 Il ne pouvoit travailler à la recherche de ses pechés ; parce qu'il avoit *une impuissance generale au travail.* 2. Il ne pouvoit solliciter sa

(1) *Que reste-il à une ame qui a perdu Dieu & sa grace sinon le peché & ses suites, une orgueilleuse pauvreté & une indigence paresseuse ; c'est-à-dire une impuissance generale au travail, à la priere & à tout bien,* Propos. 1.

grace auprès de Dieu; parce qu'il avoit *une impuissance generale à la prière.* 3. Il ne pouvoit declarer ses pechés sincerement, & avec un veritable desir de se corriger; parce que les declarer ainsi, est évidemment un bien, & qu'il avoit *une impuissance generale à tout bien*; Par consequent jusqu'à ce qu'il eut recouvré la grace, il avoit trois impuissances generales qui le mettoient hors d'état d'aller à confesse, d'où il est aisé de conclure qu'il ne pouvoit pas même se confesser à Pâques.

LE JANSENISTE

Mais quoi? Est-ce qu'il ne pouvoit pas du moins aller trouver un Confesseur, & lui declarer les pechés qui lui seroient revenus à l'esprit? Que sçait-on? Peut-être Dieu n'attendoit-il que ce premier effort pour lui accorder tout le reste.

LE DOCTEUR.

J'en suis fâché pour Cartouche. Mais suivant la même Proposition cela lui étoit encore impossible, & vous en allez convenir. Car pour faire ce premier effort, il lui falloit au moins du courage & de l'humilité; du courage pour faire

la démarche d'aller trouver un Prêtre, on sçait ce qu'il en coûte pour cela, sur tout aux grands pecheurs : de l'humilité pour dévoiler au moins une partie de sa honte. Cette seconde démarche coûte pour le moins autant que la premiere. Or que pensez-vous encore une fois qu'il reste à une ame qui a perdu Dieu & sa grace ? De l'humilité ? Du courage ? Non, dit Quesnel, (1) *il ne lui reste plus qu'une pauvreté orgueilleuse & une indigence paresseuse*, c'est-à-dire en un mot, l'orgueil & la paresse, deux dispositions essentiellement contraires à l'humilité & au courage, & toutes deux néanmoins de l'aveu de Quesnel absolument invincibles sans la grace. D'où il s'ensuit conformément aux principes du même Docteur, que la grace manquant à Cartouche, il ne pouvoit évidemment executer les deux choses que vous demandez ; ni aller trouver un Confesseur, parce qu'il falloit pour cela du courage, & qu'il ne lui restoit plus qu'*une indigence paresseuse*, ni s'humilier à ses pieds ; parce qu'il faut pour cela de l'humilité, & qu'il ne lui restoit plus

(1) Proposition premiere.

qu'*une pauvreté orgueilleuse.* Deux nouvelles impuissances, qui jointes aux trois premieres, font en bonne arithmetique cinq *impuissances generales* que Cartouche avoit à la confession; c'est à dire, pour parler plus chrétiennement, qu'étant abandonné de la grace, il avoit à surmonter pour se confesser cinq obstacles absolument insurmontables. Après cela faites lui un crime, de ce qu'il n'approchoit pas des Sacremens.

LE JANSENISTE.

Voilà d'étranges principes : Comment ? Toutes les pratiques de la Religion défilent les unes après les autres, la Priere, la Messe, les Sacremens, les bonnes œuvres ! cela va grand train.

LE DOCTEUR.

Vous n'êtes pas au bout. Souvenez vous seulement que jusqu'ici je vous ai tenu parole, & que vous ne m'avez pû rien objecter encore sur le compte de Cartouche, à quoi Quesnel ne m'ait fourni la réponse.

LE JANSENISTE.

Après tout, quand il seroit vrai dans vos principes, qu'il n'eût pas été facile à

Cartouche de vivre en bon Chrétien, qui l'empêchoit du moins de vivre en honnête homme & de garder les loix de la probité ?

LE DOCTEUR.

Bon ! les loix de la probité ! Croiez-vous donc que Quesnel en permettre l'usage à un homme, qui a perdu la grace. Non non, si Cartouche avoit osé en observer une seule, Quesnel avoit déja prononcé son arrêt.

LE JANSENISTE.

Que dites-vous là ? Quoi ? Parce que Cartouche avoit eu le malheur de perdre la grace, il ne lui étoit plus permis d'aimer son pere par exemple, ses amis, ces concitoyens ?

LE DOCTEUR.

Non, vous dis-je, Quesnel le lui avoit deffendu sous peine de péché.

LE JANSENISTE.

En voilà bien d'un autre.

LE DOCTEUR.

Ecoutez-le parler lui-même & vous verrez si je lui en impose. (1) *Sans la grace*

(1) *Sans la grace nous ne pouvons rien aimer qu'à notre condamnation.* Propos. 50.



dit-il, *nous ne pouvons plus rien aimer qu'à notre condamnation.* Or il n'y a devant Dieu que le péché, qui puisse tourner *à notre condamnation*; donc sans la grace nous ne pouvons plus rien aimer sans peché. Par consequent le pauvre Cartouche ayant perdu la grace ne pouvoit plus aimer ni son pere, ni ses amis, ni tout ce qu'il vous plaira, ni même sa femme, sans se rendre coupable de peché.

LE JANSENISTE.

Repetez-moi cela, quoi? quand on a perdu la grace, on ne peut plus aimer sa femme sans peché.

LE DOCTEUR.

Non, vous dit Quesnel, on ne peut plus l'aimer qu'*à sa condamnation.*

LE JANSENISTE.

Eh comment veut-il que les Dames s'accommodent de ce principe?

LE DOCTEUR.

Il faut bien qu'elles s'en accommodent, car il est fondé sur cette autre fameuse Proposition que je vous ai déja citée, que (1) *quand l'amour de Dieu ne regne plus dans un cœur, il est necessaire*

Proposition quarante-cinquiéme.

que la cupidité charnelle y regne & corrompe toutes ses actions. Car par ce principe il faut qu'un mari avant que d'aimer sa femme examine sa conscience, & qu'il voye si l'amour de Dieu regne encore dans son cœur; car si l'amour de Dieu n'y regne plus, il est évident par ce grand principe, qu'il a perdu le droit d'aimer sa femme, parce que son amour, tout legitime qu'il est d'ailleurs, seroit corrompu par la cupidité charnelle & deviendroit dès lors illegitime, & consequemment défendu.

LE JANSENISTE.

Je ne suis plus surpris maintenant que Cartouche ait si peu aimé ses Concitoyens, puisqu'en l'état où il étoit, il ne pouvoit pas même aimer sa femme sans peché.

LE DOCTEUR.

Voiez donc où tout cela nous mene. Car enfin si rencontrant un pauvre voyageur, il lui eut laissé par compassion le peu d'argent qu'il avoit dans sa bourse, il est clair que Cartouche eut peché; si par principe d'honneur il eut rendu le dépôt qui lui avoit été confié, autre peché, si par une bonne foi toute humaine il se

fût abſtenu de tricher au jeu, autre nouveau peché, & pourquoi encore une fois, parce que l'amour de Dieu ne regnoit plus dans ſon cœur, & qu'en cet état *on ne peut rien aimer qu'à ſa condamnation*, ni rien faire qui ne ſoit auſſitôt *corrompu par la cupidité charnelle* : ainſi ſoulager les malheureux par un ſentiment d'humanité, payer ſes Créanciers, épargner ſes Concitoyens, ſervir ſa Patrie, aimer ſon Roi, ſauver la vie à ſon Pere, quel abîme de pechés pour Cartouche, s'il s'en fut aviſé !

LE JANSENISTE.

Quoi donc ! eſt-ce que s'il avoit vû ſon Pere prêt à ſe noyer, il n'eut pû ſans peché ſe jetter à la nage pour lui ſauver la vie ?

LE DOCTEUR.

Comme la grace & l'amour de Dieu ne regnoient plus dans ſon cœur, s'il l'eut fait, ç'eut été *pour ſa condamnation*.

LE JANSENISTE.

Voilà qui eſt abominable.

LE DOCTEUR.

Vous le voyez, il ne faut ſelon Queſnel, qu'avoir perdu la grace, pour être auſſi-tôt diſpenſé de tout le reſte. N'eſt-

ce pas un état bien commode ?

LE JANSENISTE.

Dites que ce seroit un état affreux. Quoi je verrai mon pere à la merci des flots, & si je suis en peché mortel, je ne pourrai aller à son secours sans que cette action tourne *à ma condamnation?* Cela se peut-il soûtenir ?

LE DOCTEUR.

Voilà ce que c'est que de n'avoir plus l'amour de Dieu dans le cœur. Car enfin dit ailleurs votre Docteur, (1) *Sans amour de Dieu que pouvons-nous être autre chose, que ténébres, qu'égarement, & que péché ?* Remarquez bien ce terme *& que péché*, voyez si Quesnel s'écarte une seule fois de son principe.

LE JANSENISTE.

Je suis fort le serviteur du P. Quesnel. Mais je suis bien sûr, qu'il n'y a pas un honnête homme, qui voulût suivre en pratique de pareilles maximes.

(1) *Que peut-on être autre chose que tenebres, qu'égarement & que peché, sans la charité.* Propos. 48.

LE DOCTEUR

Tant qu'il vous plaira. Mais enfin si Cartouche les a suivies, un Quesnelliste peut-il lui en faire un crime, & du moins ne sera-t'il pas toûjours vrai de dire que, tout coupable qu'il est en effet, il est pleinement justifié par Quesnel.

LE JANSENISTE.

Je vous avoüe, que tout ceci me donne bien à penser. Cependant puisque nous y sommes, je veux pousser la chose jusqu'au bout.

LE DOCTEUR

Que voulez-vous de plus? Si Cartouche en suivant vos principes, ne pouvoit vivre, ni en bon chrétien, ni en honnête homme, n'en voilà-t'il pas bien plus qu'il n'en faut?

LE JANSENISTE.

Encore un moment. Il me vient une ressource, qu'il pouvoit employer pour sa conversion, & pour le coup je crois que nous l'allons trouver coupable.

LE DOCTEUR.

Dites hardiment, car j'ai dans mon Quesnel de quoi faire face à tout.

LE JANSENISTE.

Que ne s'adressoit-il à quelque honnête homme, qui par de sages remontrances eût disposé son cœur au retour de la grace, à quelqu'un de nos Messieurs par exemple.

LE DOCTEUR.

Et bien supposons qu'il se fut adressé à vous-même, qui lui auriez-vous dit, pour le toucher. Pour moi je vous défie de rien dire à quoi Quesnel ne fournisse la replique. Voyons, je répondrai pour Cartouche, & je veux bien pour quelques momens en faire le personnage; par où auriez-vous commencé?

LE JANSENISTE.

Cela est tout simple. Je lui aurois representé dabord le malheur de son état, ensuite je l'aurois exhorté par toutes sortes de motifs à changer de vie, fallût-il le conjurer par Jesus-Christ même.

LE DOCTEUR

Oüi, mais si Jesus-Christ lui-même ne le souhaite pas, auroit-il pû vous répondre, pourquoi voulez-vous que je change de vie?

LE JANSENISTE.

Jesus-Christ ne le souhaite pas? aurois-

je repliqué ; osez-vous bien prononcer un tel blasphême ?

LE DOCTEUR.

Non certes, auroit dit Cartouche, il ne le souhaite nullement. Consultez votre Pere Quesnel, il vous dira, que (1) *les souhaits de Jesus-Christ ont toûjours leur effet*. Or je ne vois point ici l'effet dont vous parlez, puisque bien loin de changer de vie, je n'en ai pas même la premiere pensée. Ainsi ce n'est point un blasphême de dire que Jesus-Christ ne souhaite pas que je change de vie, ou s'il én est un, c'est à Quesnel, qu'il faut s'en prendre.

LE JANSENISTE.

Vous avez beau dire, il faut bien que Jesus-Christ le souhaite puisque Dieu vous le commande.

LE DOCTEUR.

Dieu me commande de changer de vie ? Je n'en crois rien.

LE JANSENISTE.

Que voulez-vous donc dire ? Est-ce

(1) *Les souhaits de Jesus-Christ ont toûjours leur effet.*

qu'il ne vous commande pas d'obſerver ſes preceptes ?

LE DOCTEUR.

Non encore une fois, il ne me le commande nullement, & il ne ſe peut faire, qu'un Dieu ſouverainement juſte & raiſonnable prétende que j'obſerve des préceptes, qu'il ſçait bien m'être impoſſibles.

LE JANSENISTE.

Impoſſibles, dites-vous? & pourquoi donc vous ſeroient-ils impoſſibles?

LE DOCTEUR.

Je vous en fais Juge. Ou c'eſt un bien d'obſerver les Commandemens de Dieu, ou c'eſt un mal. Si c'eſt un mal, ce n'eſt pas la peine de me gêner pour faire ce mal. Et ſi c'eſt un bien, comme je n'ai pas la grace, ma (1) *volonté* eſt *impuiſſante à tout bien*, & je ne ſuis *plus libre que pour le mal.* Ainſi ſi c'eſt un bien d'obſerver les Commandemens de Dieu, vous devez convenir qu'ils me ſont impoſſibles, ou vous renoncez à

(1) *La volonté que la grace ne prévient point... eſt impuiſſante à tout bien.* Propoſ. 39.
Le pecheur n'eſt libre que pour le mal ſans la grace du Liberateur. Propoſ. 38.

votre *Credo*, au *Credo* de Quesnel, s'entend.

LE JANSENISTE.

Mais vous décidez bien hardiment, que vous n'avez pas la grace; qui vous l'a dit?

LE DOCTEUR.

La belle demande, c'est votre Docteur. Est-ce qu'il ne dit pas en propres termes que par tout où est la grace, (1) *elle opere dans le cœur l'obéissance qu'elle demande, qu'elle opere en nous ce que Dieu nous commande, que Dieu commande & fait lui-même par cette grace tout ce qu'il commande*. Or voyez si Dieu ou sa grace opere en moi l'obéissance & le changement, dont vous parlez. Pensez-vous que j'en sois moins disposé à continuer mon métier? Croyez-moi : ne me pressez pas davantage. Car je vous donnerois une si bonne preuve du contraire, que ce se-

(1) *Elle opere dans le cœur l'obéissance qu'elle demande.* Propos. 15.

Cette nouvelle grace qui opere en nous ce que Dieu nous commande. Propos. 8.

La grace n'est autre chose que la volonté toute-puissante de Dieu qui commande & qui fait tout ce qu'il commande. Propos. 11.

ſoit bien force à vous de convenir que je n'ai pas la grace.

LE JANSENISTE.

Mais mon ami, voilà un endurciſſement qui va tout droit à l'Enfer.

LE DOCTEUR.

Ah je ne le ſçais que trop, & c'eſt ce qui me conſterne. Auſſi c'eſt une mauvaiſe penſée, que je rejette tant que je puis.

LE JANSENISTE.

Que dites-vous là, une mauvaiſe penſée ? Au contraire elle vous aidroit à ſortir de l'habitude où vous êtes. Quand on ne peut plus agir par amour, il faut bien recourir à la crainte.

LE DOCTEUR.

Vous voulez donc que je me faſſe Juif ? Ou bien vous ne ſçavez pas ce que dit Queſnel, que (1) *qui ne s'abſtient du mal que par la crainte du châtiment, le commet dans ſon cœur & eſt déja coupa-*

(1) *Qui ne s'abſtient du mal que par la crainte du châtiment, le commet dans ſon cœur, & eſt déja coupable devant Dieu.* Propoſ. 62.

ble devant Dieu. S'il ne disoit que cela ; quoique cela soit bien fort, je pourrois peut-être passer outre. Mais quand je vois qu'il ajoûte (1) *Qu'un baptisé est encore sous la loix comme un Juif, s'il accomplit la loix par la seule crainte*. Oh pour celui-là je vous avoüe, que je ne puis me résoudre à me faire Juif. C'est bien assez pour moi d'être Cartouche.

LE JANSENISTE.

N'importe, puisque les autres motifs vous manquent, laissez agir la crainte, vous ne vous en trouverez pas mal.

LE DOCTEUR.

Vous me prenez donc pour une bête ou bien vous ignorez encore ce que dit votre Pere Quesnel que (2) *qui veut s'approcher de Dieu, ne doit pas se conduire par la crainte comme les bêtes, mais par l'amour comme les enfans*. Et c'est en quoi mon état est certainement bien déplorable. Car n'ayant pas la grace, il est évident que je ne puis m'abstenir des crimes

(1) *Un baptisé est encore sous la loi comme un Juif, s'il n'accomplit pas la loi, ou s'il l'accomplit par la seule crainte*. Propos. 63.

(2) *Qui veut s'approcher de Dieu, ne doit se conduire par la crainte comme les bêtes, mais par la foy & l'amour, comme les enfans*. Propos. 66.

crimes dont je suis tenté, par le motif de l'amour. D'un autre côté Quesnel me défend de m'en abstenir par le motif de la crainte, sous peine d'être Juif ou bête. Ainsi je ne sçai plus comment faire; car je ne veux être ni l'un ni l'autre.

LE JANSENISTE.

Croyez-moi, vous dis-je, laissez dire Quesnel, & sur ma parole abstenez-vous du mal, ni plus, ni moins par le motif de la crainte. Vous n'y gagnerez rien devant Dieu, mais le public y gagnera beaucoup.

LE DOCTEUR

J'entends. Vous voudriez que j'eusse dans le cœur toute l'iniquité de mes crimes, sans en avoir le profit; oh je ne suis pas si sot.

LE JANSENISTE.

Vous en auriés le profit, au moins sur la terre.

LE DOCTEUR.

Eh! quel profit?

LE JANSENISTE.

Vous éviteriés la rouë, n'est-ce rien?

LE DOCTEUR.

La roue ? Voilà un bel objet pour me faire peur.

LE JANSENISTE.

Quoi ? vous ne ſçavez donc pas, qu'au moment que je vous parle, on vous cherche par tout, pour vous faire votre procès ?

LE DOCTEUR.

Non non, jamais la crainte d'un châtiment injuſte ne m'empêchera de faire mon métier.

LE JANSENISTE.

D'un châtiment injuſte, dites-vous ? Et en quoi donc ſeroit-il injuſte ?

LE DOCTEUR.

La réponſe eſt bien facile à qui ſçait ſon Queſnel ; parce que manquant d'une grace, ſans laquelle non ſeulement (1) *on ne fait rien, mais on ne peut rien faire*. Il eſt évident qu'il n'eſt pas en mon pouvoir de faire un autre métier ; d'où je conclus, qu'on ne peut m'en faire de reproches, & encore moins m'en punir, ſans une extrême injuſtice.

(1) Propoſition ſeconde.

LE JANSENISTE.

C'eſt-à-dire, que vous vous faites juge de la juſtice ou de l'injuſtice du châtiment. En verité cela vous convient bien.

LE DOCTEUR.

Pourquoi non ? Il a bien convenu à Queſnel, de faire ſes enfans juges de la juſtice ou de l'injuſtice d'un châtiment ſpirituel, pourquoi ne pourrois-je pas être Juge à mon tour de la juſtice ou de l'injuſtice d'un châtiment temporel? l'autorité qui me condamnera, eſt-elle plus infaillible que celle qui a condamné Queſnel ?

LE JANSENISTE.

Bon, ne nous voilà pas mal ? Chaque particulier ſera déſormais Juge de ſes juges, cela va fort bien.... En verité mon cher Docteur, je ne ſçais plus où j'en ſuis.

LE DOCTEUR.

Laiſſez là votre cher Docteur, & ſouvenez-vous, que vous n'avez plus affaire qu'à Cartouche, je dis à Cartouche initié dans les miſteres; car pour le vrai Cartouche, il y a apparence qu'il entendoit mieux ſon hiſtoire des lar-

rons ; que son Quesnel.

LE JANSENISTE.

Quoi, je ne pourrai pas avancer un pas sans être arrêté?

LE DOCTEUR.

Allons, allons, un peu de courage. Il s'agit de la conversion de Cartouche, voudriez-vous abandonner une si belle entreprise? Reprenez donc votre sermon, je reprens mon Quesnel.

LE JANSENISTE.

Après tout, pour en revenir à ce que nous disions, si vous prétendez juger ainsi les Juges de la terre, aurois-je pû lui ajouter, sçavez-vous bien qu'il en est un dans le Ciel que vous ne jugerez pas, & que dès ce moment vous avez tout à craindre de sa justice, si vous ne l'appaisez aussi-tôt par un bon Acte de Contrition.

LE DOCTEUR.

Par un Acte de Contrition, auroit-il pû vous répondre? Et de quoi serois-je contrit? Du bien que j'ai ômis? Je ne pouvois le faire. Du mal que j'ai commis? Je ne pouvois l'éviter.

LE JANSENISTE.

Vous le pouviez.

LE DOCTEUR.

Certes je ne le pouvois pas, auroit-il repliqué, puiſqu'au rapport de Queſnel je ne le pouvois que par une grace invincible qui me manquoit. Quand une choſe n'eſt poſſible que par un moyen qui manque, & qu'on n'eſt pas maître d'avoir, n'eſt-elle pas veritablement impoſſible?

LE JANSENISTE.

Laiſſons tout cela, & prenez au moins de bonnes reſolutions pour l'avenir.

LE DOCTEUR.

Et quelles reſolutions, je vous prie? Puis-je promettre à Dieu que je changerai de vie? Tandis que je ne ſçai pas ſi j'aurai la grace. Dites, comme on nous l'a enſeigné dès l'enfance, que la grace ne manque à perſonne, que quelques pechez qu'on ait commis, on eſt toujours libre de n'en pas commettre de nouveaux, que dans l'état même du peché mortel, on peut prier Dieu, ſans ſe charger la conſcience d'un nouveau peché; aller à la Meſſe, faire de bonnes œuvres, obſerver les loix de la probité, ſans avoir à craindre que la cupidité

charnelle faſſe de tout cela autant d'actions corrompuës, qui tournent à ma condamnation, alors m'appliquant personnellement tous ces principes, je pourrai former des reſolutions, ſinon vous trouverez bon que je m'en diſpenſe.

LE JANSENISTE.

Ingrat ! voilà comme vous aimez Dieu.

LE DOCTEUR.

Aimer Dieu ! Eh le puis-je ! Tandis que Queſnel me le dépeint ſous les traits les plus odieux & les plus capables de me le faire deteſter. Pour moi je ne comprens rien à votre langage. Tous tant que vous êtes, vous avez toûjours à la bouche l'amour de Dieu. Si l'on en croit Queſnel, (1) *l'amour de Dieu eſt la ſeule vertu qui honore ce ſouverain être, la ſeule qu'il entende, la ſeule qu'il recompenſe; la ſeule qu'il couronne. Qui court par un autre motif, court envain, &*

(1) *La charité ſeule honore Dieu.* Propoſ. 56. *C'eſt elle ſeule que Dieu entend.* Propoſ. 57. *Dieu ne recompenſe que la charité.* Propoſ. 56. *Qui court par un autre mouvement & un autre motif, court en vain.* Propoſ. 55. *Il n'y a ni Dieu ni Religion où il n'y a point de charité.* Propoſ. 58.

il n'y a ni Dieu ni Religion, là où il n'y a point d'amour de Dieu. Voilà qui est fort beau. Mais qu'arrive-t'il ? C'est qu'après cette belle declamation, il se trouve, que ce Dieu dont l'amour est la seule vertu permise, & dont la crainte même est reprouvée par Quesnel, est selon lui néanmoins un tyran qui commande des choses impossibles, & qui non content de les commander, damne encore impitoyablement ceux qui ne les ont point executées. De bonne foi est-ce là un Dieu qu'on puisse aimer, & croyez-vous qu'on vienne jamais à bout de convertir un seul Cartouchien, ni même un seul idolâtre, tant qu'on n'aura point d'autre Dieu à leur annoncer.

LE JANSENISTE.

Pourquoi non? Est-ce que ses perfections infinies ne suffisent pas pour le faire aimer ? N'est-il pas toujours Saint, souverainement juste, infiniment misericordieux ?

LE DOCTEUR.

Oüi, le Dieu des Chrétiens. Mais pour ce Dieu de Quesnel, je vous soutiens qu'il n'est ni saint, ni juste, ni misericordieux, & en suivant vos prin-

cipes, cela eſt bien facile à demontrer. Car en premier lieu où eſt ſa ſainteté, lorſque ſçachant que nous ne pouvons ſans grace obſerver les Commandemens, il ne laiſſe pas de nous la refuſer ? Qu'eſt-ce que cela, ſi ce n'eſt pas ſe rendre auteur & complice de nos deſobéiſſances? En ſecond lieu, quelle étrange juſtice de damner les trois quarts des hommes pour n'avoir pas executé, faute de grace, ce qui ſans grace leur étoit impoſſible? N'eſt-ce pas les damner, en punition de ce que la grace leur a manqué, de ce qu'il a jugé à propos de leur refuſer ſa grace. Que s'il n'y a en cela ni bon ſens, ni juſtice, vous ſentez bien qu'il y a encore moins de miſericorde.

LE JANSENISTE.

Oh pour ſa miſericorde vous n'y toucherez pas. Comment un Dieu qui s'eſt livré à la mort pour les hommes?

LE DOCTEUR.

Oüi; c'eſt-à-dire, ſelon Queſnel, *paur les Elûs*, à l'excluſion de tous les autres. Car n'eſt-ce pas ce que ſignifie

cette belle Propofition, (1) J. C. *s'eſt livré à la mort afin de delivrer pour jamais par ſon ſang de la main de l'Ange exterminateur*, & qui? tous les hommes? tous les enfans de Dieu? Non, *les aînés*, dit Quefnel, *c'eſt-à-dire les élûs*. Ce font fes propres termes. Or je vous le demande, croyez-vous de bonne foi que je doive me flatter d'être du nombre des Aînés, tandis que Quefnel me défend de dire mon *Pater*, & qu'il me declare en propres termes que je n'ai plus en effet *ni Dieu pour Pere, ni J. C. pour Chef?* Et cela parce que faute de grace je ne mene pas une vie digne d'un enfant de Dieu ou d'un Membre de Jefus-Chrift. Non non, je n'aurai garde d'efperer le privilege des Aînés, tant que Quefnel ne me partagera pas même en Cadet.

(1) *Aſſujettiſſement volontaire, medicinal & divin de Jeſus-Chriſt, de ſe livrer à la mort, afin de delivrer pour jamais par ſon ſang les Aînés, c'eſt-à-dire, les Elûs de la main de l'Ange exterminateur.* Propof. 32.

C'eſt en vain qu'on crie à mon Pere, ſi ce n'eſt point l'eſprit de charité. Propof. 50.

Qui ne mene pas une vie digne des enfans de Dieu, ou d'un membre de Jeſus-Chriſt, ceſſe d'avoir interieurement Dieu pour Pere & Jeſus-Chriſt pour Chef. Propof. 77.

LE JANSENISTE.

Croyez-moi, faites-vous toûjours une sainte violence : Car enfin il se pourroit bien faire, sans que vous le sçachiez, que vous fussiez du nombre des Elûs.

LE DOCTEUR.

Oüi : mais il se pourroit bien faire aussi, sans que je le sçache, que je n'en fusse pas. Or si par hazard je n'en suis pas, comme j'ai tout lieu de le croire par le refus constant que Dieu me fait de sa grace, Jesus-Christ n'est pas mort pour moi, car il n'est mort que pour les Aînés, & par conséquent quelque chose que je fasse, c'en est fait de mon salut. Si cela est, j'ai bien affaire de passer ma vie à me faire violence, pour avoir peut-être un jour le chagrin de voir que j'ai perdu mon tems & ma peine.

LE JANSENISTE.

Je vois bien que vous n'avez pas de confiance en Jesus-Christ.

LE DOCTEUR.

Oh Monſieur, (1) *combien faut-il avoir renoncé aux choſes de la terre & à ſoi-même*, dit Queſnel, *pour avoir la confiance de dire, comme ſaint Paul, il m'a aimé & il s'eſt livré pour moi?* Si les plus parfaits peuvent à peine ſe flatter que Jeſus-Chriſt ſoit mort pour eux, comment voulez-vous que j'aye cette confiance, moi qui tiens beaucoup à moi-même & pour le moins autant aux choſes de la terre, à celles-mêmes qui ne m'appartiennent pas?

LE JANSENISTE.

Il faut pourtant eſperer : car enfin l'eſperance eſt une vertu commandée.

LE DOCTEUR.

Eſperer ? Et quoi ? Que Dieu me ſauvera ? Mais n'eſt-ce pas encore un principe de Queſnel que Dieu ne veut pas ſauver tous les hommes, n'eſt-ce pas ce qu'il enſeigne clairement dans ſa douziéme Propoſition, où il dit en deux

(1) *Combien faut-il avoir renoncé aux choſes de la terre & à ſoi-même, pour avoir la confiance de s'approprier pour ainſi dire Jeſus-Chriſt, ſon amour, ſa mort & ſes myſteres, comme fait ſaint Paul* en diſant, *il m'a aimé, & s'eſt livré pour moi.* Prop. 35.

Jolis vers, (1) *Quand Dieu veut sauver l'ame, en tout tems, en tout lieu, l'indubitable effet suit le vouloir d'un Dieu*; Et dans la 30. où il dit non plus en vers mais en Prose : (2) *Que tous ceux que Dieu veut sauver par Jesus-Christ, le sont infailliblement.* Car sur cela, voici comme je raisonne suivant mes petites lumieres. Si tous ceux que Dieu veut sauver le sont infailliblement, il ne veut donc pas sauver tous les hommes; car il est de de foi que tous les hommes ne seront pas sauvés. Cela supposé, que voulez-vous que j'espere? Si je suis de ceux que Dieu ne veut pas sauver, mon esperance changera-t-elle quelque chose à la prose ou aux vers du Pere Quesnel?

LE JANSENISTE.

Non. Mais dans l'incertitude du sort qui vous attend, il faut aller au plus sûr. Voilà ce que dit le bon sens.

LE DOCTEUR.

Aussi prétèns-je bien aller au plus sûr,

(1) *Quand Dieu veut sauver l'ame, en tout tems, en tout lieu, l'indubitable effet suit le vouloir d'un Dieu.* Propos. 12.

(2) *Tous ceux que Dieu veut sauver par Jesus-Christ le sont infailliblement.* Propos. 30.

auroit pu repliquer Cartouche, en joüissant des biens que j'ai, & tachant de m'approprier ceux que je n'ai pas. Posé vos principes, il n'y a que cela d'assuré, tout le reste est incertain.

LE JANSENISTE.

Vous vous trompez. Car il est certain que si vous mourez en peché mortel, vous serez damné; Quesnel lui-même ne dit pas le contraire.

LE DOCTEUR.

Oüi : mais c'est justement ce qui est en question. Car selon lui, si Dieu veut me sauver, quelques crimes que j'aie commis, *l'indubitable effet suivra son vouloir*, & je mourrai sûrement dans sa grace. Comme au contraire, si Dieu ne veut pas me sauver, quelque bien que je fasse, mon malheureux sort est décidé, & je mourrai certainement en peché mortel. Ainsi vous voyez que dans le systême de Quesnel tout dépend d'une volonté étrangere dont je ne suis pas maitre, d'où il s'ensuit qu'il n'y a plus rien de sûr pour moi que de vivre à tout hazard au gré de mes passions en attendant que Dieu execute l'arrêt qu'il a déja porté, & auquel je ne puis rien changer.

LE JANSENISTE.

Courage, voilà déja l'Esperance & la Charité à bas. Et la Foy, l'avez-vous aussi perduë?

LE DOCTEUR.

La Foy? Je croyois autrefois tout ce que l'Eglise enseigne, mais depuis que vous avez retranché de l'Eglise ceux qui avoient droit d'y enseigner, je ne vois plus rien à croire.

LE JANSENISTE.

Qui donc avons-nous retranché de l'Eglise?

LE DOCTEUR.

La belle demande! Le Pape & les Evêques? Est-ce que vous les y comptez pour quelque chose?

LE JANSENISTE.

Oh! Ils sont toujours de l'Eglise.

LE DOCTEUR.

Et moi, je vous prouve qu'ils n'en sont pas. N'est-il pas vrai, selon Quesnel, que ceux qui sont en péché mortel ne sont plus de l'Eglise; puisque

si l'on en croit ce Docteur, (1) *l'Eglise n'est composée que des Anges qui sont dans le Ciel, & des justes qui sont sur la terre;*

LE JANSENISTE.

Cela est vrai, c'est son grand principe, qu'il dévelope avec beaucoup d'éloquence dans la 72. 73. 74. 75. 76. & 77. Proposition des 101. condamnées, mais sur-tout dans la 78. où il dit encore plus clairement, qu'on se retranche de l'Eglise aussi-bien en ne vivant pas selon l'Evangile qu'en ne croiant pas à à l'Evangile. Mais qu'est-ce que tout cela fait au Pape & aux Evêques?

LE DOCTEUR.

Ce que cela fait? C'est que le Pape & les Evêques ne sont donc plus de l'Eglise; car ils sont en peché mortel.

LE JANSENISTE.

Qui vous l'a dit?

(1) *Marques & proprietés de l'Eglise Chrétienne. Elle est Catholique... comprenant & tous les Anges du Ciel, & tous les Elûs & les Justes de la terre & de tous les siécles,* Propos. 72.

On s'en retranche aussi bien en ne vivant pas selon l'Evangile qu'en ne croyant pas à l'Evangile....

LE DOCTEUR.

La chose est évidente. Quiconque enseigne l'erreur est en peché mortel, que je crois.

LE JANSENISTE.

Qui en doute?

LE DOCTEUR.

Or est-il que le Pape & les Evêques viennent tout recenment d'enseigner l'erreur dans cette Constitution qui fait tant de bruit.

LE JANSENISTE.

Vraiment, c'est pour cela même que nous ne voulons pas la recevoir.

LE DOCTEUR.

Voilà donc de votre propre aveu le Pape & les Evêques en peché mortel, & consequenment excommuniez & retranchez de l'Eglise en bonne forme par le P. Quesnel.

LE JANSENISTE.

Eh bien, que concluez-vous de là?

LE DOCTEUR.

J'en conclus que je ne sçai plus à qui m'adresser pour sçavoir ce qu'il faut croire.

LE

LE JANSENISTE.

Vous voilà bien embarassé. Adressez-vous à notre petite Eglise. Elle enseigne tout le contraire de ce qu'ont décidé le Pape & les Evêques; & par consequent elle n'enseigne point l'erreur.

LE DOCTEUR.

Je veux le croire. Mais pour que je m'adresse à votre petite Eglise, il faut avant toutes choses qu'elle soit visible. Car si elle est invisible je ne puis la connoître. D'ailleurs vous sçavez que la visibilité a été de tout tems, un caractere essentiel de la veritable Eglise. Or je vous démontre que votre petite Eglise n'est visible à aucun homme sur la terre. Car comme selon vous & votre P. Quesnel, elle n'est composée que de ceux qui sont en état de grace, il est évident qu'il n'y a que Dieu qui puisse la voir & la distinguer, puisqu'il n'y a que lui qui sçache quels sont ceux qu'il juge *dignes d'amour ou de haine*. Comment donc faire pour la connoitre?

LE JANSENISTE.

Adressez-vous à nos quatre Evêques appellans, ils en sont les oracles,

LE DOCTEUR.

C'eſt toujours la même difficulté. Qui m'aſſurera que quatre Evêques Appellans ſont en état de grace ? Cependant ſi par hazard ils étoient en peché mortel, les voilà encore moins de l'Egliſe que les autres ; parce que ce ſont leurs propres principes, & Queſnel leur premier Patriarche qui les en exclut. Ainſi juſqu'à ce que je ſçache au juſte s'ils ſont *dignes d'amour ou de haine*, j'ai lieu d'apprehender qu'ils ſoient excommuniez tout à la fois par la grande & par la petite Egliſe. Voyez dans quels embarras vous me jettez.

LE JANSENISTE.

Ne Craignez rien. Dès là qu'ils ſont Evêques, ils ont autorité pour enſeigner. Cela doit vous ſuffire.

LE DOCTEUR.

Non vraiment, cela ne me ſuffit pas. Car ſans parler du reſte, de quel droit voulez-vous que je me rende à l'autorité de quatre Evêques ſans chef, vous qui ne voulez pas qu'on ſe ſoumette au Chef même de l'Egliſe à la tête de tous les autres Evêques du monde entier. Puis-je croire que quatre Evêques ſepa-

rez du chef soient infaillibles, tandis qu'à vous en croire le chef & tous les autres Evêques réünis ensemble ne le sont pas.

LE JANSENISTE.

Adressez-vous donc au Concile, car je ne vois plus que cela.

LE DOCTEUR.

Mais il n'y en a pas de Concile. Et quand il y en auroit, Quesnel me rejette toûjours dans mon premier embarras. Pas un des Peres du Concile ne pourra m'assurer qu'il soit de l'Eglise, *aucun* d'eux ne *sçachant* certainement s'il est *digne d'amour ou de haine*; par consequent si nous suivons les principes du R. P. Quesnel, voilà le Pape, les Evêques, le Concile même, & toute la Foy à vaul'eau.

LE JANSENISTE.

Et moi *à quia*. Ah mon cher Docteur, quel principe! Car enfin si pour être de l'Eglise il faut être en état de grace, il n'y a plus personne au monde qui puisse s'assurer qu'il soit de l'Eglise. Quesnel lui même auteur de ce beau principe, a t-il pû s'en flatter?



LE DOCTEUR

Oh il n'en eſt pas l'auteur : Luther & Calvin l'avoient dit avant lui. Mais quoi qu'il en ſoit, vous le voyés ; ſi nous en croyons Queſnel, ni vous ni moi, ni qui que ce ſoit de ceux avec qui nous vivons, & qui ſe flattent d'être Chrétiens, ni ceux de la petite Egliſe, ni ceux de la grande, ni aucun Evêque des ſiecles preſens & paſſés, ni même un ſeul des Papes qui ont été chefs de l'Egliſe depuis ſaint Pierre n'ont pû & ne peuvent ſe flatter à juſte titre qu'ils ſoient ou qu'ils ayent été de l'Egliſe.

LE JANSENISTE

Bon Dieu ! quel renverſement !

LE DOCTEUR.

Il eſt donc de toute neceſſité d'en revenir à ce principe de tous les tems, que les pecheurs même ſont de l'Egliſe en vertu de leur Baptême, à moins qu'ils ne s'en ſeparent eux-mêmes en ſe revoltant contre les déciſions des Paſteurs.

LE JANSENISTE.

Sans doute qu'il en faut revenir là. Autrement on ne ſçait plus où eſt l'Egliſe, ni qui ſont ceux qui en ſont, ou

qui n'en sont pas ; car il n'est pas plus aisé de connoître les Elûs qui sont sur la terre, que les Anges qui sont dans le Ciel.

LE DOCTEUR

Et bien, vous convenez donc maintenant que mon Apologie ne tombe point à faux, & qu'en effet il faut condamner Quesnel ou absoudre Cartouche.

LE JANSENISTE.

Après tout il y a un trait dans sa vie que vous n'avez pas encore justifié. Je doute même que vous en puissiez venir à bout, tant ce crime est barbare.

LE DOCTEUR.

Quel est-il donc ?

LE JANSENISTE.

Oh il est tel que si vous trouvez sur cela son Apologie dans notre Docteur, je n'ai plus rien à vous opposer, & je passe aussi-tôt condamnation.

LE DOCTEUR.

Voyons, mais quelque chose que ce puisse être, attendez-vous d'avance que Quesnel viendra à son secours.

LE JANSENISTE.

C'eſt le meurtre de ce pauvre voyageur que Cartouche, après lui avoir pris tout ſon argent, égorgea encore impitoyablement dans la crainte qu'il n'allât le deceler. Repreſentez-vous d'une part ce pauvre homme aux pieds de Cartouche demandant grace au moins pour ſa vie ; & de l'autre Cartouche le poignard à la main l'immolant à ſes pieds. Y a-t-il rien de plus abominable?

LE DOCTEUR.

Oh ſi ce n'eſt que cela, Queſnel lui en avoit donné la permiſſion.

LE JANSENISTE.

Cela n'eſt pas poſſible.

LE DOCTEUR.

Jugez-en vous-même. C'eſt ſa 71. Propoſition. (1) *L'homme*, dit Queſnel, *peut ſe diſpenſer pour ſa conſervation d'une loi que Dieu a faite pour ſon utilité.* Or eſt-il que la loi qui défend l'homicide, a été faite ſans doute *pour l'utilité de l'homme.* Cartouche pouvoit donc ſe diſpenſer de cette loi *pour ſa conſervation*,

(1) *L'homme peut ſe diſpenſer pour ſa conſervation d'une loi que Dieu a faite pour ſon utilité.* Propoſ. 71.

c'est-à dire, que pour assûrer sa conservation & mettre le pauvre voyageur hors d'état de le déceler, il pouvoit en conscience l'assassiner & le poignarder. Cela n'est-il pas clair ?

LE JANSENISTE.

Ah ! ç'en est trop, je suis à bout.

LE DOCTEUR.

Vous le voyez, combien de crimes authorisez par cette seule maxime ? Car enfin si le mensonge, la calomnie, la trahison, l'empoisonnement sont nécessaires pour ma conservation, il est évident que je puis dès lors à l'abri de ce principe me dispenser de toutes les loix qui pourroient m'arrêter ; parce qu'elles ont été faites évidenment pour l'utilité de l'homme. Voyez si cela n'est pas bien commode ? Voilà pourtant la morale sévere.

LE JANSENISTE.

Non, je n'en reviens point, & je ne comprens pas comment j'ai pû lire autrefois cette Proposition, sans en appercevoir les conséquences.

LE DOCTEUR.

Eh bien, quand je vous disois au

commencement de notre entretien ; que la morale de Quesnel ouvroit la porte à tous les crimes, cela vous paroissoit outré, vous n'en vouliés rien croire. Jugez-en cependant par tout ce que je vous en ai rapporté pour la justification de notre Cartouche.

LE DOCTEUR.

Il est vrai que quelque chose que nous ayons pû reprocher à ce malheureux, il a toûjours eû Quesnel pour lui ; & on diroit que cette doctrine ait été inventée à plaisir pour justifier les plus grands scelerats.

LE JANSENISTE.

Jugez délà si elle n'est pas d'usage pour tout autre pécheur moins criminel que Cartouche ? Car enfin si l'on y trouve abondamment de quoi justifier un pareil scelerat, comment n'y trouveroit-on pas de quoi justifier des vices moins crians & des foiblesses ordinaires? Pour moi je vous déclare que, si j'avois de pareils principes, je n'aurois pas un moment d'inquiétude sur ma conscience. Je commetterois hardiment tous les crimes qui flateroient mes penchants, & si le remords venoit ensuite, je ne vou-

drois qu'un Quesnel pour lui imposer silence. Car à quoi bon me troubler, me dirois-je à moi-même, & qu'ai-je tant à me reprocher? *Je n'avois pas la grace; je n'étois libre que pour le mal; je ne pouvois implorer le secours de Dieu sans faire un nouveau péché; je n'avois plus droit d'aller à la Messe; j'avois une impuissance génerale à la priere, au travail & à tout bien; les Commandemens m'étoit impossibles; Jesus-Christ n'est peut-être pas mort pour moi; si Dieu veut mon salut, je ne serai pas moins sauvé pour avoir suivi mes inclinations; & quand je les aurois combatuës, je n'en serai pas moins reprouvé un jour, s'il ne veut pas me sauver.* Ainsi m'appliquant personnellement tous les autres principes de Quesnel, j'en viendrois jusqu'à perdre la foi sans scrupule. Parce qu'enfin que croire quand il n'y a plus d'Eglise, ou qu'on ne peut plus la connoître? Vous voyez encore une fois que tout cela est d'usage, & qu'il fait bon être Janseniste.

LE JANSENISTE.

Oh sans doute.

LE DOCTEUR.

Voilà pourtant la doctrine que l'E-

glise a eu tort de condamner ; une doctrine, prenez bien garde à ceci je vous prie, c'est l'abregé de tout ce que nous avons dit, une doctrine qui enleve à Dieu ses plus beaux attributs sa sainteté, sa justice & sa misericorde ; à l'homme ses plus belles prerogatives, sa liberté & ses merites ; à la Religion ses plus belles vertus la Foi, l'Esperance, la Charité même & la crainte de Dieu ; à l'Eglise ses principaux Caracteres, son Autorité, sa Visibilité, son infaillibilité ; aux Commandemens leur Possibilité ; au Pécheur toutes les ressources, la Messe, la Priére, les Sacremens, les bonnes œuvres, la Grace, la Mort & le Sang de Jesus-Christ, la volonté qu'a Dieu de sauver tous les hommes, la consolation de tenir encore à l'Eglise au moins par le Baptême ; en un mot une doctrine qui défend à l'homme pécheur sous peine de *condamnation* les pratiques & les sentimens les plus legitimes, & qui permet à l'homme juste de commettre les plus grands crimes pour sa conservation. Encore une fois, voilà la doctrine que l'Eglise devoit approuver & qu'elle a eu tort de condamner.

LE JANSENISTE.

Mais comment se peut-il faire que de pareilles maximes ayant trouvé tant de défenseurs ?

LE DOCTEUR.

Bon ! Est-ce qu'une Morale qui, avec le titre de Morale sévere, autorise tous les déreglemens, & flâte toutes les passions, peut manquer de trouver nombre de Partisans ! D'ailleurs combien pensez-vous qu'il y en a qui ont fait comme vous, & qui ont embrassé les principes sans approfondir les conséquences ? Je dis plus, combien dans la seule Ville de Paris qui se donnent pour Jansenistes, ou si vous voulez pour Quesnellistes, qui ne connoissent pas même les principes, & qui se déclarent à tout hasard pour le parti, sans sçavoir ce qu'on y soûtient. Ceux qui en sont les Promoteurs ou les Défenseurs secrets ont pris de bonnes mesures pour entretenir sur cela l'ignorance. Tantôt ils ont gardé sur les propositions de Quesnel un profond silence, faisant accroire aux gens simples, que tout ceci n'étoit qu'une dispute d'Ecole, qui ne touchoit nullement à l'essentiel de la Religion. Vous voyez cependant

combien la Foy & les bonnes mœurs y ſont intereſſées, c'eſt bien aſſûrément l'eſſentiel. Tantôt ils ont cité quelques Propoſitions, mais ils les ont embroüillées malicieuſement par tant de faits & de raiſonnemens étrangers à la queſtion, que mille gens ont mieux aimé les en croire ſur leur parole que d'avoir la peine de débroüiller un tel cahos. Que vous dirai-je enfin? Ils ont été juſqu'à tronquer, alterer, mutiler ſaint Auguſtin pour l'habiller à la Janſeniſte & le faire parler le langage de Queſnel. En quoi certes ils ont rendu ſans le ſçavoir un grand ſervice à l'Egliſe, en voulant bien contracter ce nouveau trait de reſſemblance avec les Heretiques des ſiecles paſſez, & fourniſſant par-là aux vrais fideles un nouveau préſervatif contre leurs erreurs. Car qui ne ſçait que depuis près de treize cens ans, il n'y a preſque point eu d'Heretiques dans le monde qui ne ſe ſoit paré du manteau de ſaint Auguſtin. *Saint Auguſtin eſt tout pour moi*, diſoit Luther, *ſaint Auguſtin eſt pour moi*, diſoit Calvin. Melancton diſoit à peu près la même choſe. Wiclef ſe fit appeller Jean d'Auguſtin, & ainſi de mille autres, qui du tems

même de saint Augustin, comme il s'en plaint lui-même, abusoient de ses écrits & de son nom pour accrediter leurs erreurs. Qui s'étonnera après cela que Jansenius ait intitulé son Livre l'*Augustin de Jansenius*, & que les disciples de Quesnel se fassent appeller par-tout *les disciples de saint Augustin.* Cela est à sa place, mais malheur à qui en est la duppe.

LE JANSENISTE.

Ah mon cher ami, je ne l'ai été que trop jusqu'à present, & c'est de quoi je ne sçaurois assez me confondre. Mais comment esperer que tant d'honnêtes gens, à qui on a fait prendre le change comme à moi, puissent jamais revenir de leur égarement?

LE DOCTEUR.

Je ne voudrois pour cela que leur faire envisager de sens froid l'Histoire même du Quesnellisme. Car je ne vois rien de plus simple, ni de plus propre à faire ouvrir les yeux à quiconque est de bonne foi, que tout ce qui s'est passé sur cette affaire. Figurez-vous en effet, car il ne sera pas dit que nous nous quittions sans dire encore un petit mot de Cartouche;

figurez-vous donc que Cartouche a reduit toutes ſes pratiques en maximes au nombre de cent & une Propoſitions; que ces cent & une maximes Cartouchiennes ont été condamnées par tous les Juges qui ont droit d'en connoitre, excepté trois ou quatre ſeulement; que Cartouche & tous ſes Conſors irritez d'une condamnation ſi legitime en ont appellé aux futurs Etats generaux; qu'en attendant que les Etats ſoient aſſemblez, ils ne ceſſent de remuer, de cabaler, d'inonder le Public d'Ecrits furtifs & de libelles ſéditieux, mais ſur-tout d'une gazette Cartouchienne à la nouvelle mode, où ils s'aviſent de fabriquer cent hiſtoires plus fauſſes les unes que les autres, pour jetter de la pouſſiere aux yeux & attirer les plus honnêtes gens dans leur parti. Voilà à la lettre & en peu de mots l'Hiſtoire du Queſnelliſme. Quand vous voudrez je vous en ferai l'application.

LE JANSENISTE.

Oh, cela n'a pas beſoin de Commentaire; ou s'il en faut, je ſuis bien en état de vous le faire moi-même. Car ſi je ne me trompe, Cartouche qui a reduit ſes pratiques en maximes au nombre de

cent une Propositions, c'est Quesnel qui avance dans son livre *des Reflexions morales* cent une Propositions tendantes aux pratiques de Cartouche.

Cartouche condamné par tous les Juges seculiers du Royaume excepté trois ou quatre seulement, c'est Quesnel condamné par tous les Evêques du monde entier à l'exception de trois ou quatre, avec cette difference que les Juges qui condamneroient les maximes de Cartouche, ne sont pas infaillibles, quoi que d'ailleurs tres-respectables; au lieu que les Juges qui ont condamné les maximes de Quesnel, sur tout étant réunis au point que l'on sçait, sont également respectables & infaillibles.

Les Cartouchiens appellans aux futurs Etats generaux, c'est évidemment les Quesnellistes appellans au futur Concile.

Enfin les adresses & les mouvemens des Cartouchiens pour grossir leur cabale, ce sont les souterrains des Quesnellistes, qui pour se faire des Partisans, élevent jusqu'aux nuës ceux qui leur sont favorables, noircissent & calomnient d'une maniere atroce tous ceux qui leur sont contraires, fletrissent les puissan-

ces, traitant le Pape d'Antechrist, & traduisant ceux qui rejettent leurs maximes comme autant de corrupteurs de la Morale. Car voilà, autant que j'ai pû voir, comme ils défendent la verité.

LE DOCTEUR.

Vous y êtes on ne peut pas mieux, & vous voilà parfaitement au fait de la question.

LE JANSENISTE.

Le croyez-vous? Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai fait une partie de ces reflexions. Oüi, la seule maniere dont nos Messieurs se défendent m'a toûjours secretement indisposé contre leur parti. Je n'ai pu croire que la passion, la fureur & la calomnie pussent être les armes de la verité. Une seule chose me retenoit, c'est que je regardois les principes du Pere Quesnel comme autant d'Oracles émanés de Dieu même; & cela, faute d'en avoir approfondi les consequences.

LE DOCTEUR.

Oh bien, ne separez donc plus ces trois choses qui seront cause en effet que dans les siecles avenir le Jansenisme & le

Quésnellisme seront toujours mis au rang des Sectes condamnées par l'Eglise.

1. Le caractere de la doctrine qu'ils enseignent ; vous avez vu que c'est le renversement de toute la foi & de toute la Morale Chrétienne.

2. Les moyens qu'ils employent pour la défendre ; vous convenez qu'ils sont tous marqués au coin de l'emportement & de la cabale.

3. L'autorité suprême & infaillible qui la condamne, c'est-à-dire, le suffrage unanime de plus de cent Evêques de France réunis à tous les autres Evêques du monde entier sans en excepter un seul, ayant à leur tête tous les Cardinaux & successivement quatre souverains Pontifes.

Pesez bien ces trois points capitaux. Un seul doit suffire pour mettre en garde tout homme de bon sens. Voyez donc ce que vous devez penser des trois réunis ensemble ; & jugez après cela lesquels sont mieux fondés, ou de ceux qui soutiennent une pareille doctrine, ou de ceux qui souscrivent à sa condamnation.

	grace manque à celui qui les transgresse.
4. N'aller plus à la Messe, on n'y a plus droit jusqu'à ce qu'on soit converti.	4. C'est le 14. privilege de la conversion du pecheur.
5. Plus de Confessions même à Pâques.	5. Cinq impuissances generales y mettent obstacle.
6. Plus de prieres. On feroit un nouveau peché.	6. La priere des impies est un nouveau peché.
7. Se reposer de tout sur la grace. Elle fera elle-même tout ce qu'il faut.	7. La grace opere en nous tout ce que Dieu nous commande.
8. Nul regret des crimes passez.	8. On n'avoit pas la grace. Comment s'en défendre ?
9. Nulle resolution pour l'avenir.	9. Qui sçait si Dieu rendra sa grace ?
10. Plus d'amour de Dieu. Comment l'aimer ?	10. Dieu commande l'impossible sous peine de damnation.
11. Plus d'amour du prochain, pas	11. Sans la grace nous ne pouvons

même de ses plus proches.

12. Plus d'esperance. Car qu'esperer ? Et par quel principe.

13. Vivre à tout hazard au gré de ses passions. A quoi bon se gener ?

14. S'embarasser peu des pratiques de Religion. De quoi serviroient-elles ?

15. Sur tout plus de bonnes œuvres. Ce seroit autant de nouveaux péchez.

16. Ne plus se croire de l'Eglise. On

plus rien aimer qu'à notre condamnation.

12. Dieu ne veut pas sauver tous les hommes & Jesus-Christ n'est mort que pour les Elûs.

13. Si Dieu veut nous sauver, quelque mal que nous fassions, l'indubitable effet suivra son vouloir.

14. Si Dieu veut ne pas nous sauver ; quelque bien que nous fassions, l'indubitable effet suivra son vouloir.

15. La cupidité charnelle en feroit autant d'actions corrompuës.

16. On s'en retranche aussi bien en

n'en eſt plus dès qu'on eſt en péché mortel.

ne vivant pas ſelon l'Evangile qu'en ne croyant pas à l'Evangile.

17. Quand on feroit de l'Egliſe, ne plus la chercher. Où la trouver ?

17. Elle n'eſt compoſée que des Anges qui ſont dans le Ciel & des juſtes qui ſont ſur la terre.

18. Ne reconnoître ni Papes, ni Evêques juſqu'à ce qu'on ſçache s'ils ſont en état de grace.

18. S'ils ſont en péché mortel, ils ne ſont pas plus de l'Egliſe que les autres.

19. Se raſſurer dans l'étatdu crime ſur ceque Jeſus-Chriſt ne ſouhaite pas qu'on ſe convertiſſe.

19. Les ſouhaits de Jeſus-Chriſt ont toûjoursleur effet Donc ſi Jeſus-Chriſt le ſouhaitoit, on ſe convertiroit.

20. Sur tout ne point s'abſtenir du crime précifément par la crainte de l'Enfer ou de la potence, ce ſe-

20. Qui ne s'abſtient du mal que par la crainte le commet dans ſon cœur, & eſt coupable devant Dieu

roit ſe rendre coupable a pure perte.

autant vaut le commettre.

21. Aſſaſſiner ou empoiſonner ſans ſcrupule ; quand c'eſt pour ſa conſervation.

21. L'homme peut ſe diſpenſer pour ſa conſervation d'une loy qui a été faite pour ſon utilité.

22. Pratiquer fidélement la morale ſévere du R. P. Queſnel.

22. Elle enſeigne de point en point toutes les maximes ci-deſſus.

23. Etre toujours en garde contre la morale relâchée des Antiqueſnelliſtes.

23. Elle enſeigne tout le contraire des maximes ci-deſſus.

On voit dans ce Parallele

Les Maximes Queſnelliſtes reduites en pratique par Cartouche

Ou ſi l'on veut.

Les Pratiques Cartouchiennes reduites en Maximes par Queſnel.

Tel eſt le Janſeniſme démaſqué.

F I N.

JM

